

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 7

**Culture et Communication.**

**I. — CULTURE**

*Rapporteur spécial : M. Jean-Pierre FOURCADE*

(1) Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

**Voir les numéros :**

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 10), 1293 (tomes IV et V) et in-8° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

**Loi de finances.** — Bibliothèques - Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou - Cinéma - Culture - Métiers d'art - Monuments historiques - Musées - Musique - Opéra de Paris - Radiodiffusion et télévision - Théâtre.

## SOMMAIRE

	Page
Principales observations de la Commission ..	3
Avant-propos ..	4
<b>PREMIERE PARTIE. — LA PROGRESSION LIMITEE DES CREDITS A IMPOSE DES CHOIX QUI APPARAISSENT GLOBALEMENT SATISFAISANTS .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — Une enveloppe budgétaire limitée .....</b>	<b>11</b>
A. — Les dépenses ordinaires .....	11
B. — Les dépenses en capital .....	14
<b>CHAPITRE 2. — Les choix opérés apparaissent globalement satisfaisants .....</b>	<b>16</b>
A. — Le budget de la Culture pour 1980 se caractérise par une modération des dépenses administratives et par une forte croissance des dépenses d'équipement .....	16
B. — La progression des crédits alloués aux grandes institutions de prestige semble davantage maîtrisée en 1980 .....	16
1. Les théâtres nationaux .....	16
2. L'Opéra de Paris .....	17
3. Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou .....	19
<b>DEUXIEME PARTIE. — LES PRIORITES DEFINIES EN 1980 REPONDENT A DES PREOCCUPATIONS EXPRIMEES DEPUIS PLUSIEURS ANNEES .....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — Protection et valorisation du patrimoine culturel .....</b>	<b>27</b>
A. — L'exécution de la loi de programme sur les musées se traduira, en 1980, par une dotation de 309,3 millions de francs d'autorisations de programme et 151,5 millions de francs de crédits de paiement ..	27
B. — Pour les monuments historiques, 1980 sera la dernière année d'exécution du P.A.P. n° 22 : « Défendre le patrimoine architectural » du VII <sup>e</sup> Plan .....	29
C. — Plusieurs actions nouvelles contribuent à la valorisation du patrimoine .....	32
1) Ouverture d'un crédit nouveau pour l'ethnologie .....	32
2) Développement de la politique de sauvegarde des métiers d'art ..	32
3) Des actions dans d'autres secteurs directement chargés de la conservation du patrimoine .....	33
4) Réforme du Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud .....	33

	Pages
<b>CHAPITRE 2. — Développement de l'enseignement de la musique et de la danse</b> .....	35
A. — Création d'un conservatoire national supérieur de musique à Lyon ..	35
B. — Renforcement de l'aide de l'Etat aux collectivités locales disposant d'une école de musique de qualité .....	35
C. — Encouragement à des expériences en milieu rural .....	36
<b>CHAPITRE 3. -- Consolidation des réseaux de diffusion culturelle</b> .....	37
A. — La lecture publique .....	37
B. — L'aide à la création et à la diffusion du théâtre et des spectacles vivants .....	38
C. — L'action culturelle .....	43
D. — Les arts plastiques .....	43
E. — L'audio-visuel .....	44
F. — La situation du cinéma .....	45
<b>CONCLUSION</b> .....	49
1. Le budget de la Culture permet-il de développer la création artistique ? .....	49
2. L'Etat assure-t-il une répartition géographique équitable de son action culturelle ? .....	49
3. La fonction culturelle n'est plus assumée aujourd'hui par le seul budget de la Culture .....	49
<b>Compte rendu du débat en Commission</b> .....	51
<b>Amendement</b> .....	53
<b>Annexes :</b>	
<i>Annexe n° 1.</i> — Liste des fonds d'intervention qui relèvent ou sont gérés par le ministère de la Culture et de la Communication .....	57
<i>Annexe n° 2.</i> — Crédits du ministère de la Culture par régions en 1977 .....	58
<i>Annexe n° 3.</i> — Crédits attribués dans les régions par la Direction de la musique en 1978 .....	61
<i>Annexe n° 4.</i> — La lecture publique en France .....	64
<i>Annexe n° 5.</i> — Mise à disposition des ressources du Centre Georges-Pompidou .....	70
<i>Annexe n° 6.</i> — Liste des retransmissions réalisées conjointement avec les sociétés de télévision T.F. 1 et Antenne 2 en 1978 et 1979 conformément aux articles 29 et 30 de leurs cahiers des charges .....	72
<i>Annexe n° 7.</i> — Les relations télévision/cinéma en 1978 et 1979 .....	78

## PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1. Les choix imposés par une progression modeste des crédits apparaissent globalement satisfaisants :
  - modération des dépenses administratives,
  - renforcement de la capacité d'action du Ministère,
  - évolution davantage maîtrisée des subventions aux grandes institutions de prestige.
2. Les priorités définies répondent à des préoccupations exprimées depuis plusieurs années :
  - protection et valorisation du patrimoine culturel,
  - effort accru en faveur de la musique,
  - consolidation des réseaux de diffusion culturelle.
3. Mais le déséquilibre entre Paris et la province est accentué en 1980, notamment par :
  - une concentration des crédits sur Paris et sa région,
  - une diminution de la subvention aux musées classés et contrôlés,
  - une stagnation des actions en faveur des théâtres lyriques municipaux,
  - une faible progression des crédits destinés à la décentralisation en particulier théâtrale.
4. Les crédits consacrés à la création artistique sous toutes ses formes sont disparates et trop faibles. S'il était nécessaire de réaliser un effort en faveur du patrimoine, il convient de souligner les risques d'une politique culturelle qui serait essentiellement une politique des monuments historiques et des musées.
5. Les orientations de la politique culturelle doivent donc être corrigées. Tel est l'objectif des propositions formulées par votre commission des Finances.

## AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Progression  
modeste d'un  
budget

Le budget de la Culture et de la Communication qui nous est proposé pour 1980 connaît une progression moins rapide que ces dernières années. Après une hausse de 16,3 % en 1977, de 18,6 % en 1978 et de 17,8 % en 1979, l'augmentation envisagée pour 1980 est limitée à 11,95 %, l'ensemble des dépenses publiques évoluant de 14,3 %.

Il faut, toutefois, tenir compte de la suppression de l'enveloppe budgétaire affectée au Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly, Saint-Cloud, qui représentait en 1979 près de 30 millions de francs. **L'augmentation réelle de la dotation du Ministère ainsi corrigée s'établirait, non plus à 11,95 %, mais à près de 13,5 %.**

Malgré une progression modeste imputable aux circonstances économiques générales, ce projet de budget présente des éléments intéressants :

qui, malgré  
un effort de  
clarification

*1. L'effort de clarification accompli dans la présentation des crédits budgétaires se poursuit en 1980.*

Le projet de loi de finances pour 1980 permet de poursuivre l'effort de clarification entrepris depuis deux ans grâce à la présentation de mesures nouvelles le plus individualisées possible.

C'est ainsi, par exemple, que les crédits affectés à l'Orchestre de Paris, à l'Ensemble intercontemporain et aux orchestres régionaux et formations conventionnées, précédemment confondus, ont été inscrits de manière à isoler la part respective revenant à chacun de ces organismes.

Par ailleurs, certaines dépenses représentatives d'un effort significatif dans un secteur déterminé ont fait l'objet d'une description relativement détaillée (par exemple, la mesure 01-13-03 concernant les bibliothèques centrales de prêt).

Enfin, comme il est d'usage pour toutes les mesures non reconductibles, les crédits concernant les opérations qui auront lieu dans le cadre de l'année du Patrimoine sont spécialement mentionnés.

Cette action de clarification budgétaire devra être continuée

et une simplification de la fiscalité applicable aux manifestations culturelles

2. *L'article 12 du projet de loi de finances pour 1980 prévoit la suppression du droit de timbre de quittance sur les billets d'entrée pour les concerts, variétés, cirques et monuments historiques.*

Cette nouvelle disposition permettra d'alléger la fiscalité applicable à ces activités culturelles et de parfaire l'harmonisation des régimes fiscaux auxquels sont soumis les théâtres, théâtres de chansonniers et spectacles de variétés.

traduit les faiblesses de l'action du Ministère :

Toutefois, certaines faiblesses de l'action culturelle développée par le Ministère subsistent, voire s'accroissent.

alourdissement sensible des structures administratives

1. *La réorganisation des services centraux se traduit par un alourdissement sensible des structures administratives.*

Après la création, en octobre 1978, de la direction du Patrimoine, il a été procédé à une refonte complète du Ministère. L'architecture d'ensemble du Ministère comprend, depuis le décret du 7 mai 1979 :

- 4 services directement rattachés au Cabinet du Ministre ;
- 9 directions d'administration centrale, délégations ou missions ;
- 3 services rattachés au Ministère.

Parmi les nouveaux services créés, il convient de noter :

- la nouvelle délégation à la création, aux métiers artistiques et aux manufactures, qui a pour mission de développer la création contemporaine dans tous les domaines de l'expression plastique et de favoriser sa diffusion dans le public ;
- la nouvelle mission de développement culturel qui est chargée d'animer et de soutenir la politique de développement culturel, en liaison avec les autres directions du Ministère et en concertation avec les collectivités locales. Elle re-

groupe des actions « horizontales », comme l'action culturelle (auparavant rattachée à la direction du théâtre), et l'action régionale ;

— la direction du théâtre et des spectacles qui se substitue à l'ancienne direction du théâtre et de l'action culturelle, et dont les missions seront centrées sur le théâtre et l'ensemble des spectacles sous toutes leurs formes. Ainsi, l'une des actions prioritaires de cette direction, en 1980, concernera l'aide en faveur du cirque.

Une seule suppression :

— la délégation aux enseignements, ceux-ci relevant désormais des directions.

Le ministre de la Culture et de la Communication est désormais appelé à travailler régulièrement avec 17 directions ou services équivalents en plus de son Cabinet et compte non tenu de la tutelle exercée sur les organismes de radio et de télévision. **Une telle organisation administrative exigera une singulière capacité de synthèse.**

inadaptation  
des réponses  
apportées aux  
difficultés  
croissantes des  
collectivités  
locales

*2. Le renforcement des capacités d'intervention de l'Etat dans le domaine de la Culture (les crédits « interventions publiques », titre IV, progressent de 19,2 %) ne permettra pas de répondre aux difficultés croissantes rencontrées par les collectivités locales pour maintenir leur effort financier en faveur des activités culturelles.*

Les bouleversements de la fiscalité locale, liés aux réformes en cours, risquent de conduire, dès 1980, à une réduction sensible des actions menées et financées par les communes, départements et régions. Une telle évolution serait d'autant plus inquiétante et regrettable que les besoins culturels de notre pays ne cessent de croître et que l'action culturelle, pour être efficace, suppose plus que d'autre un effort persévérant.

dispersion  
accrue des  
crédits  
aggravée par  
le déséquilibre  
Paris/Province

*3. La dispersion des crédits du Ministère semble s'accroître.*

A titre d'exemple, on peut relever que le festival des jeunes solistes de Bordeaux a reçu, en 1978, une subvention de 3.000 F, et celui de chant choral de Strasbourg une aide de 2.000 F. Ce saupoudrage s'accompagne de profondes inégalités de traitement entre les régions. Votre Rapporteur a fait établir une carte de France des actions du Ministère, région par région.

Cette étude révèle, qu'en 1977, 47,3 % de l'ensemble des crédits du Ministère ont été affectés à Paris, contre 0,8 % au Limousin et 0,8 % à l'Auvergne.

Les fonds d'intervention continuent de se multiplier. En 1979, 10 fonds relèvent ou sont gérés par le Ministère de la Culture et de la Communication. La liste de ces fonds est reproduite en annexe (n° 1).



L'analyse du projet de budget de la Culture pour 1980 conduit à une double constatation :

— la progression limitée des crédits a imposé des choix qui apparaissent globalement satisfaisants ;

— les priorités définies pour 1980 répondent à des préoccupations exprimées depuis plusieurs années.

## PREMIÈRE PARTIE

### **LA PROGRESSION LIMITÉE DES CRÉDITS A IMPOSÉ DES CHOIX QUI APPARAISSENT GLOBALEMENT SATISFAISANTS**

L'augmentation, de 11,95 % en 1980, des crédits de la Culture est limitée puisque les dépenses publiques progresseront, cette même année, de 14,3 %. Ce coup d'arrêt à une évolution des dépenses supérieures depuis plusieurs années à celle du budget de l'Etat a conduit le Ministère à reconsidérer l'ensemble de ses actions en opérant le redéploiement nécessaire des crédits.

Encore convient-il de rappeler que les charges de fonctionnement et l'essentiel des crédits d'investissement du Service des Eaux et Fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud ne figurent plus au budget de la Culture en 1980.

## CHAPITRE PREMIER

### UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE LIMITEE

La dotation proposée pour le ministère de la Culture et de la Communication s'élèverait à 2.654,03 millions de francs, soit 0,55 % du budget de l'Etat, contre 0,57 % en 1979.

Les dépenses ordinaires, qui passent de 1.727,8 millions de francs en 1979 à 1.944,8 millions en 1980, augmentent de 12,56 %. Leur montant représente 73,2 % de la dotation globale contre 80 % en 1978 et 75 % en 1979.

Les crédits d'équipement s'accroissent de 36,63 % en autorisations de programme (948,1 millions de francs) et de 10,3 % en crédits de paiement (709,2 millions de francs).

#### A. — Les dépenses ordinaires.

	Crédits votés en 1979	Crédits prévus pour 1980	Variation (en %)
Patrimoine écrit et documentaire .....	179.438.985	194.089.285	+ 8,16
Patrimoine monumental et cadre de vie .....	130.566.511	141.385.818	+ 8,28
Patrimoine muséographique et arts plastiques .....	185.736.260	212.691.283	+ 14,51
Spectacles .....	686.157.353	786.228.218	+ 14,58
Enseignements .....	79.436.669	85.681.154	+ 7,86
Action de soutien .....	271.819.601	311.105.390	+ 14,45
Enveloppe recherche .....	27.670.699	36.587.937	+ 32,22
Fonds d'intervention culturelle et Cen- tre national d'art et de culture George-Pompidou .....	168.939.707	177.050.412	+ 6,05
<b>Total .....</b>	<b>1.727.765.785</b>	<b>1.944.817.497</b>	<b>+ 12,56</b>

L'augmentation des dépenses au titre des mesures nouvelles résulte principalement :

— de la modification de l'activité ou de l'organisation de plusieurs services (7.310.816 F) ;

— des actions envisagées au titre de l'année du patrimoine (22.500.000 F) ;

Interrogé sur les mesures nouvelles concernant l'année du patrimoine, le Gouvernement a apporté les précisions suivantes :

A l'heure actuelle, il est impossible de communiquer une liste précise des opérations qui seront financées dans le cadre de l'année du patrimoine, d'autant que le Conseil de l'année du patrimoine vient de se réunir le 1<sup>er</sup> octobre en vue de dégager les grandes orientations de cette manifestation et de prendre connaissance des projets existant à l'heure actuelle. On donnera donc ci-après des exemples pour chacune des mesures nouvelles envisagées correspondant aux propositions qui sont actuellement étudiées au ministère de la Culture et de la Communication.

#### MESURES NOUVELLES EN FAVEUR DE L'ANNEE DU PATRIMOINE

02.16.02. — Chapitre 43.20, art. 60 ..... 10.000.000

Manifestations et opérations de sauvegarde organisées dans le cadre de l'année du patrimoine.

Il s'agit ici des subventions aux diverses associations et chantiers de jeunes, comme de l'aide à des opérations ethnologiques, la mise en place de circuits culturels pédestres ou automobiles, les opérations des Centres Culturels de Rencontre, le sauvetage du patrimoine naval breton, etc.

03.16.01. — Chapitre 43.30, art. 90 ..... 7.500.000

Expositions et manifestations organisées dans le cadre de l'année du patrimoine.

De nombreuses expositions sont actuellement projetées à Paris (Viollet-le-Duc, science et patrimoine, la cartographie) ou en province (Arles : Rome et le Midi de la Gaule sous le Deuxième Empire, Soufflot à Lyon, la Renaissance à Rouen et de nombreuses autres) et un certain nombre de colloques sont à l'étude.

04.16.03. — Chapitre 43.40, art. 80 ..... 1.500.000

Cinéma et photographie.

Cinéma : il s'agit de financer le sauvetage de certains films, des expositions, une semaine du patrimoine cinématographique, etc.

Photo : commander des œuvres à des photographes en leur donnant pour thème le patrimoine. Expositions concernant les œuvres des premiers photographes.

06.13.06. — Chapitre 34.02, art. 61 ..... 1.000.000

Diffusion et documentation.

Edition de dépliants et d'affiches pour faire connaître l'année du patrimoine ; édition d'ouvrages scientifiques tels que le Mémorial de l'histoire de France, ou de collections pour les enfants concernant le patrimoine architectural.

06.16.03. — Chapitre 43.01 ..... 10.000.000

Décentralisation culturelle : 43.01, art. 40 : 6.000.000.

La plupart des opérations proposées par les régions avec l'accord de leur Comité régional pour l'année du patrimoine sera financée avec l'aide de ces crédits.

Création et diffusion audiovisuelles, 43.01, art. 31 : 4.000.000.

Aide à des produits audiovisuels destinés à illustrer l'année du patrimoine.

En conclusion, les règles de financement adoptées par le Ministère pour cette manifestation prévoient que les crédits de l'année du patrimoine doivent toujours venir

abonder d'autres sources de financement tels que crédits normaux du Ministère, crédits d'autres ministères, crédits des E.P.R. ou collectivités locales, crédits en provenance du secteur privé. L'objectif est ainsi, à la fois de donner une plus grande envergure aux divers projets et d'impliquer le plus grand nombre de partenaires possibles en vue de les sensibiliser à l'importance de notre patrimoine.

Votre Rapporteur espère que ces orientations de principe seront effectivement respectées.

— des interventions publiques en faveur du cirque (4.000.000 F), de l'enseignement de la musique (35.000.000 F) et de la création dramatique (1.500.000 F) ;

— de l'ajustement des subventions aux compagnies indépendantes (3.843.264 F) et aux centres dramatiques nationaux (6.174.023 F) ;

— de l'ajustement aux besoins des théâtres nationaux (7.200.058 F), du Théâtre national de l'Opéra (11.428.694 F) et du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon (6.700.000 F).

(En millions de francs)

	Crédits votés en 1979	Crédits prévus pour 1980
Comédie française	53,6	59,2
Théâtre national de Chaillot	13,9	12,5
Théâtre national de l'Odéon	12,6	13,9
Théâtre de l'Est parisien	9,5	10,2
Théâtre national de Strasbourg	11,5	12,9
Théâtre national de l'Opéra	173,2	187,6
Conservatoire national de musique de Paris	3,8	3,9
Conservatoire national de musique de Lyon	•	6,7

— de l'ajustement des subventions accordées au titre de la diffusion et animation musicale (7.085.783 F) ;

— de la moindre progression du montant de la subvention de fonctionnement versée au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou : + 10.013.368 F en 1980 contre + 12.944.300 F en 1979 (+ 7 % en 1980 contre + 10 % en 1979).

## B. — Les dépenses en capital.

Le montant des autorisations de programme (948,1 millions de francs) progresse en 1980 de 36,63 % contre 32 % en 1979 et les crédits de paiement (709,2 millions de francs) de 10,3 % contre 20 % en 1979.

### Récapitulation des autorisations de programme demandées pour 1980

(En milliers de francs)

• Archives de France .....	26.770
• Création artistique .....	2.100
• Manufactures et Mobilier national .....	1.345
• Musées .....	217.475
• Lecture publique .....	53.100
• Architecture .....	16.475
• Fouilles et Antiquités .....	14.670
• Enseignements artistiques :	
— Musique .....	1.500
— Arts plastiques .....	2.100
— Art dramatique .....	50
• Spectacles :	
— Théâtres dramatiques nationaux .....	9.780
— Action culturelle .....	8.151
— Musique .....	16.822
— Cinema .....	4.760
• Administration générale .....	12.305
• Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud .....	500
• Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou .....	5.500
• Musée d'Orsay .....	180.000
• Monuments historiques .....	374.740
<b>Total .....</b>	<b>948.143</b>

Les actions prioritaires concernent :

— les musées nationaux (350 millions de francs) et les musées classés et contrôlés (40 millions de francs) ;

— les travaux de grosses réparations et de restauration des monuments historiques (372,7 millions de francs) ;

- la lecture publique (53,1 millions de francs) ;
- les Archives de France (26,8 millions de francs).

Les autorisations de programme connaissent dans les deux premiers secteurs une croissance très sensible.

En revanche, le projet de budget de la Culture pour 1980 traduit une nette diminution de l'effort d'équipement accompli pour :

- les enseignements artistiques ;
- l'action culturelle.

Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou bénéficie en 1980 de crédits d'équipement au titre du renouvellement d'équipement informatique, audiovisuel et divers (5 millions de francs) et de l'enveloppe recherche (0,5 million de francs).

## CHAPITRE II

### LES CHOIX OPERES APPARAISSENT GLOBALEMENT SATISFAISANTS

- A. — Le budget de la Culture pour 1980 se caractérise par **une modération des dépenses administratives** (le budget de fonctionnement dans son ensemble progresse de 12,56 %), et par **une forte croissance des dépenses d'équipement** : + 36,63 % en autorisations de programme et + 10,3 % en crédits de paiement.

Outre cette progression importante du budget d'équipement, une analyse plus fine des composantes de l'accroissement du budget de fonctionnement montre que la volonté de limiter les dépenses de fonctionnement proprement dites des administrations a permis d'augmenter la capacité d'action et surtout d'intervention de l'Etat dans le domaine de Culture.

En effet, l'augmentation globale proposée des dépenses ordinaires, qui s'élève à 217 millions de francs, se décompose en 115 millions de francs de mesures de stricte actualisation du budget de 1979 pour 1980, soit une croissance de 6,6 % de l'enveloppe des dépenses ordinaires de 1979, et 102 millions de francs de mesures correspondant à de nouvelles actions de l'Etat. La priorité donnée à l'accroissement de la capacité d'intervention du ministère chargé de la Culture est encore plus sensible si l'on considère les augmentations respectives des dotations du titre III (+ 9,74 %) et du titre IV (+ 19,21 %).

- B. — **La progression des crédits alloués aux grandes institutions de prestige semble davantage maîtrisée en 1980.**

#### 1. *Les théâtres nationaux.*

**Les subventions** accordées aux cinq théâtres nationaux qui s'élevaient, en 1980, à 108,7 millions de francs, contre 101,1 en 1979, n'augmenteront que de 7,5 % en 1980, contre près de 9 % en 1979.

Le théâtre de Chaillot devrait, en 1980, retrouver enfin une affectation digne de ce centre culturel avec la création d'une école de danse dirigée par M. Béjar. Un plan d'ensemble pour Chaillot sera très prochainement présenté par le Ministère qui concernera les musées et les salles de spectacles (danse et théâtre).

**Votre Rapporteur insiste pour obtenir la définition d'une orientation claire pour le théâtre national de Chaillot. Une succession de décisions et de contre-décisions a entraîné la dispersion du public de ce théâtre. Il est temps de remédier à cette situation.**

Taux de fréquentation des théâtres nationaux au cours de la saison 1978-1979

(En pourcentage)

<i>Théâtre national de l'Odéon :</i>	
• Grande salle .....	79
• Petite salle .....	59
<i>Théâtre national de Chaillot :</i>	
• Grande salle .....	66,8
• Salle Gémier .....	51,3
• Foyer Passy .....	77,8
<i>Théâtre de l'Est parisien :</i>	
• Grande salle .....	67
• Petite salle .....	41
Théâtre national de Strasbourg .....	8
Comédie-Française .....	85,3

## 2. L'Opéra de Paris.

Le budget de l'Opéra de Paris en 1979 est arrêté à 168,2 millions de francs pour la Salle Garnier et 21 millions de francs pour la Salle Favart, traduisant une augmentation de 10,3 % pour la Salle Garnier conforme au plan d'encadrement financier.

La subvention accordée en 1980 au théâtre national de l'Opéra de Paris, qui passe de 173,2 à 187,6 millions de francs, progresse de 7 % en 1980, contre 15,4 % en 1979.

En ce qui concerne l'activité de l'Opéra de Paris, deux points retiennent l'attention.

Il convient de se féliciter, tout d'abord, du *développement régulier du nombre des retransmissions radiodiffusées ou*

*télévisées d'opéras*. Un examen attentif de l'audience de ces spectacles conduit, néanmoins, à s'interroger sur le choix des œuvres diffusées. En effet, la récente retransmission de « Lulu » n'a rencontré qu'une audience restreinte : 0,9 %, soit moins de 350.000 téléspectateurs. Tandis que « Carmen », réalisé pour la télévision par l'Opéra du Rhin, obtenait près de 10 %, soit plus de 3,5 millions de téléspectateurs. La liste des retransmissions télévisées de théâtre, opéra et danse est publiée en annexe (n° 6).

*Le sous-emploi du corps de ballet de l'Opéra de Paris* est le second point sur lequel votre Rapporteur souhaite attirer l'attention du Sénat. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes a relevé ce phénomène qui apparaît d'autant plus regrettable que cet ensemble est d'une qualité unanimement reconnue. La Cour note ainsi que le nombre annuel moyen de représentations pour chacun des 150 danseurs se maintenait entre 75 et 80, très en dessous de l'optimum communément admis.

Le bilan artistique de l'Opéra de Paris pour la saison 1978-1979 s'établit comme suit :

1. Pour le Palais Garnier :

- 15 spectacles lyriques dont 5 créations :
  - « Lulu » (Berg),
  - « L'Enfant et les sortilèges » (Ravel),
  - « Œdipe Rex » (Stravinsky),
  - « Nabucco » (Verdi),
  - « Wozzeck » (Berg) ;
- 8 récitals - 1 concert ;
- 8 spectacles chorégraphiques comportant plusieurs créations :
  - Soirée KENNETH MAC MILLAN,
  - Spectacle du G.R.T.O.P.,
  - AUREOLE de Paul TAYLOR,
  - Programme BEJART.

2. Pour la Salle Favart :

- 10 spectacles lyriques dont 8 nouvelles productions :
  - « Le Médecin malgré lui » (Gounod),
  - « Véronique » (Messager),
  - « Tom Jones » (Philidor),
  - « L'ensemble intercontemporain théâtre musical » (2 programmes),
  - « Le Marchand de Venise » (Reynaldo Hahn),
  - « L'Intégrale Erik Satie » (2 programmes),
- 3 spectacles de ballets comportant plusieurs créations :
  - Spectacle G.R.T.O.P.,
  - Sonate pour deux pianos de Bartok (chorégraphie de Janine Charrat),

- Variation de Brahms sur un thème de Paganini.  
(chorégraphie de Violette Verdy).
- 19 ballets créés à l'occasion des 2 spectacles

En outre, au cours de la saison 1978-1979, l'Opéra a organisé les tournées et représentations extérieures suivantes

— au Palais des Congrès

- 10 représentations de « La Belle au bois dormant ».
- 10 représentations de « Giselle ».

— au Japon :

- 21 représentations de ballets :

— à la Scala de Milan :

- 2 représentations de « Lulu ».
- 3 concerts :

— en Espagne et au Portugal

- 20 représentations de ballets

Les taux de fréquentation établis en fonction d'une jauge excluant les places sans visibilité et les servitudes, s'établissent

— au Palais Garnier :

- pour les spectacles lyriques ..... 100 %
- pour les spectacles chorégraphiques ..... 92 %

— à la Salle Favart :

- 55 % pour l'ensemble des spectacles.

### 3. Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Le budget primitif de 1979 du Centre Georges-Pompidou, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de direction, après avis du Conseil d'orientation, s'élevait à 166,30 millions de francs, dont 5 millions de francs de crédits d'équipement (deuxième section).

La décision modificative n° 1 de l'exercice 1979 a majoré le budget d'une somme nette de 60,24 millions de francs.

Ce qui porte le budget 1979 à un total de 226,54 millions de francs.

Cette décision a intégré les reports des crédits engagés en 1978, mais non mandatés tant en fonctionnement qu'en équipement, les crédits acquisitions d'œuvres d'art, de recherche, les opérations affectées, et des ajustements aux besoins notamment en matière d'équipement, afin de faire face aux réaménagements souhaités du forum.

Le financement de ces mesures nouvelles a été assuré par les ressources propres du Centre — ajustement en hausse des prévisions de recettes et prélèvement sur le fonds de rou-

lement qui a cependant augmenté de 10 %, se situant ainsi à un niveau satisfaisant.

La progression en 1980 de la subvention accordée au Centre sera limitée à 7 % (1) (152,66 millions de francs, contre 142,65 en 1979). Cette évolution souhaitée par le Conseil d'orientation du Centre, où siègent des représentants du Parlement, a été rendue possible par une meilleure définition des objectifs, notamment de ceux du centre de création industrielle (C.C.I.), ainsi que par une *augmentation importante (plus de 30 %) des ressources propres du Centre Pompidou* qui s'élèveront à 24,30 millions de francs, contre 18,65 millions de francs en 1979. Ainsi, l'autofinancement passera de 11,2 % du total des ressources en 1979 à 13,35 % en 1980.

Le Centre Pompidou a connu, au premier semestre 1979, une progression du nombre des visiteurs avec 22.600 entrées par jour, contre 21.900 en 1978.

Sur la gestion et l'activité du Centre, votre rapporteur souhaite présenter trois observations :

a) Les règles actuelles de la comptabilité publique applicables au Centre ne permettent pas de provisionner les crédits de grosses réparations que le succès du Centre impose ;

b) L'atelier des enfants, qui constitue pour partie un centre d'animation de quartier, ne devrait pas être financé par l'Etat, mais plutôt par la collectivité locale bénéficiaire. Le refus de la Ville de Paris d'envisager une quelconque participation financière à ce type d'activité dont bénéficient principalement les enfants de Paris ne peut constituer une réponse acceptable ;

c) Conformément à la demande de votre Rapporteur, une présentation des comptes consolidés du Centre a été établie. Le Parlement est désormais en mesure d'apprécier le coût de fonctionnement global du complexe culturel de Beaubourg.

---

(1) Dont :

— 0 % pour les crédits de fonctionnement ;

— + 12 % pour les crédits de personnel.

**BUDGET CONSOLIDE DU CENTRE POMPIDOU - ANNEE 1979**

(Budget primitif de fonctionnement, en millions de francs)

CENTRE GEORGES-POMPIDOU	
Subvention de l'Etat .....	142,650
Ressources propres .....	18,650
<b>Total</b> .....	<b>161,300</b>
dont subvention versée à la B.P.I. ....	0,500
dont subvention versée à l'I.R.C.A.M. ....	13,750

Bibliothèque publique d'information (B.P.I.)	
Subvention du Centre .....	0,500
Subvention de l'Etat .....	8,322
Autres ressources de l'Etat .....	16,864
Ressources propres .....	0,143
<b>Total</b> .....	<b>25,829</b>

Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (I.R.C.A.M.)	
Subvention du Centre .....	13,750
Recettes propres .....	1,075
<b>Total</b> .....	<b>14,825</b>

**Remarques :**

1. Le budget consolidé du Centre s'établit à : 161,300 + 25,329 + 1,075 = **187,704 millions de francs.**

La charge pour l'Etat est de 167,836 millions de francs, soit 89 % du total.

2. Ne sont pas compris dans ce total :

- Les crédits d'équipements :
  - Centre .....
  - B.P.I. ....
- Les crédits spécifiques :
  - Renouvellement des collections de la B.P.I. ....
  - Crédits d'acquisition d'œuvres d'art .....
  - Crédits de recherche .....

3. Le partage réel des coûts de chacun des organismes peut être présenté différemment, puisque figurent dans le coût du Centre les prestations gratuites fournies à l'I.R.C.A.M. et à la B.P.I., qui n'apparaissent donc pas dans les budgets de ces organismes. Ces dépenses ont pu être évaluées, pour l'année 1978, à 2,39 millions de francs au profit de l'I.R.C.A.M. et 6,23 millions de francs au profit de la B.P.I.

4. EFFECTIFS :

• Centre	785
• B.P.I.	269
• I.R.C.A.M.	53
<b>Total</b>	<b>1 107</b>

Une action patiente, tant sur les objectifs que sur les moyens mis en œuvre, permettra le plein épanouissement du Centre Georges-Pompidou. Une carte des expositions diffusées par le Centre sur l'ensemble du territoire national, publiée en annexe (n° 5), souligne un aspect souvent méconnu du rayonnement de cet établissement.

Votre Rapporteur a fait établir cette année un tableau comparatif de la fréquentation des expositions temporaires présentées ces dix dernières années avec celle des expositions réalisées par le Centre Pompidou depuis sa création. La lecture de ce tableau conduit à souligner le caractère attractif exercé par le Centre puisqu'à deux exceptions près aucune exposition n'avait obtenu, avant la création du Centre, une fréquentation supérieure à 300.000 visiteurs.

Tableau de la fréquentation des principales expositions temporaires avant la création du Centre Georges-Pompidou et au Centre lui-même depuis 1977.

**FREQUENTATION DES PRINCIPALES EXPOSITIONS TEMPORAIRES  
(1969-1976)**

Expositions	Dates	Lieu	Nombre visiteurs
Chagall	1969	Grand Palais	253.930
Giacometti	—	Orangerie	111.443
Hartung	—	M.N.A.M.	20.428
Klee	—	M.N.A.M.	101.819
Mondrian	—	Orangerie	68.625
Matisse	1970	Grand Palais	347.136
Poliakoff	—	M.N.A.M.	26.113
Renault	1971	M.N.A.M.	104.770
Léger	—	Grand Palais	57.703
Picasso dans les musées soviétiques	—	M.N.A.M.	38.962
Soutine	1973	Orangerie	165.420
Musée de l'Or de Bogota	—	Petit Palais	80.000
Pompéi	—	Petit Palais	300.000
L'Or des Scythes	1975-1976		359.596
J.-F. Millet	—		148.650
Marquet	1976		70.483
Poitiers de Saintonge	—	Expositions organisées par la	26.123
La Route de la soie	—	R.M.N	56.479
Dunoyer de Segonzac	—		68.968
Robert Delaunay	—		54.579
Le Symbolisme en Europe	—		98.542
Constable	—		22.135

**CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU  
FREQUENTATION DES PRINCIPALES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DEPUIS 1977**

Expositions	Dates		Nombre visiteurs
	Ouverture	Fermeture	
Paris-New York .....	2-6-1977	19- 9-1977	132.205
Paris-Berlin .....	13-7-1977	6-11-1978	407.524
Paris-Moscou .....	1-6-1979	5-11-1979	(1) 305.710 (1) au 30-9-79

**EXPOSITIONS TEMPORAIRES EN 1979  
(Autres que Paris-Moscou)**

Raynaud .....	174.303 (1)
L'Art et l'Argent .....	352.059 (1)
Michael Snow .....	130.206 (1)
Magritte .....	386.313
Le temps des gares .....	220.055

(1) Entrées libres.

En ce qui concerne les dotations destinées à l'achat d'œuvres d'art, votre Rapporteur a été étonné d'apprendre que les crédits d'acquisitions d'œuvres d'art contemporain du Centre Georges-Pompidou, ouvert au budget de 1979 (8,1 millions de francs) venaient d'être diminués d'une somme de 1,2 million de francs destinée à l'achat d'une collection appartenant à la famille de Napoléon Bonaparte.

Votre Rapporteur se félicite donc de l'effort accompli cette année pour maîtriser la progression des dépenses de fonctionnement des grandes institutions de prestige. Une telle évolution appelle, cependant, deux réserves :

1. Les subventions accordées aux sept grandes institutions de prestige représenteront, en 1980, 448,96 millions de francs, soit 16,9 % de l'ensemble des crédits du Ministère, ou encore près du sixième du budget de la Culture, ce qui est encore très lourd ;

**2. Une progression aussi faible des crédits est-elle compatible avec le bon fonctionnement de ces institutions ?**

En l'absence d'une participation de la ville de Paris, des choix difficiles devront être faits. Les restrictions financières conduiront, en effet, soit à revoir les tableaux d'effectifs, soit à diminuer les crédits consacrés à la création et à la production.



L'examen sommaire des principales masses du budget montre que le ministre de la Culture et de la Communication a su tirer un bon parti des crédits qui lui ont été alloués.

Les actions prioritaires retenues en 1980 répondent à des préoccupations exprimées depuis plusieurs années par le Parlement.

Une analyse plus fine des mesures envisagées fait apparaître, cependant, les difficultés et les lacunes qui subsistent.

## DEUXIÈME PARTIE

### **LES PRIORITÉS DÉFINIES EN 1980 RÉPONDENT A DES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES**

Le redéploiement des crédits et les moyens nouveaux proposés pour le budget de la Culture, tant en fonctionnement qu'en équipement seront consacrés au développement des grandes actions prioritaires engagées depuis plusieurs années et qui s'articulent autour de trois grands axes :

- protection et valorisation du patrimoine culturel sous toutes ses formes ;
- développement de l'enseignement de la musique et de la danse ;
- consolidation des réseaux de diffusion culturelle.

## PREMIER CHAPITRE

### PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL

**1980 sera l'année du patrimoine.** A cette fin, 30 millions de francs en dépenses ordinaires seront ouverts au budget de la Culture à titre exceptionnel et viendront s'ajouter aux crédits que le Ministère dégage sur ses dotations ordinaires en faveur de cette vaste campagne de sensibilisation du public.

Les actions qui seront menées à ce titre concerneront, non seulement le patrimoine monumental, mais aussi le patrimoine écrit et documentaire et le patrimoine théâtral, musical et audio-visuel. Elles feront appel à la participation, au niveau régional et local, des établissements publics régionaux, collectivités locales et associations, ainsi que de l'ensemble des services extérieurs de l'Etat concernés, afin de favoriser une nouvelle appréhension par l'ensemble des Français de ce patrimoine culturel national dont il faut, non seulement conserver, mais aussi enrichir l'héritage.

Votre Rapporteur se félicite de l'intérêt manifesté par le Gouvernement pour la valorisation du patrimoine. Il ne peut, cependant, s'empêcher de souligner le caractère superficiel de telles actions qui contribuent à accroître la dispersion des crédits dont dispose le ministère de la Culture.

En 1980, un effort important sera accompli dans les principaux secteurs du patrimoine :

**A. — L'exécution de la loi de programme, votée en 1978, pour les musées se traduira, en 1980, par une dotation de 309,3 millions de francs d'autorisations de programme et 151,5 millions de francs de crédits de paiement, soit une augmentation de 110,6 millions de francs d'autorisations de programme et de 38 millions de francs de crédits de paiement par rapport à 1979 (compte non tenu de l'incidence des 60 millions de francs en autorisations de programme et des 20 millions de francs en crédits de paiement prévus pour l'acquisition de l'ancienne gare d'Orsay). A cette dotation globale pour 1980, il convient d'ajou-**

ter 87 millions de francs d'autorisations de programme et 26 millions de francs de crédits de paiement, dotation supplémentaire qu'il est proposé d'ouvrir pour l'aménagement du Musée du XIX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci ne traduit pas une augmentation de l'enveloppe globale prévue par la loi de programme pour cette opération, mais seulement une modification du calendrier d'ouverture des autorisations de programme qui doit permettre à l'établissement public chargé de la réalisation de l'opération de passer l'essentiel des marchés d'études et de travaux dès 1980. Pour le Musée du XIX<sup>e</sup> siècle, sont donc prévus au total, pour 1980, 180 millions de francs d'autorisations de programme et 56 millions de francs de crédits de paiement.

Votre Rapporteur note une nouvelle fois que les études sur les coûts de fonctionnement du Musée d'Orsay ne sont pas encore achevées. Il a été, en effet, répondu que les prévisions établies en 1976 doivent être corrigées pour tenir compte des précisions apportées lors des débats au Parlement sur la loi de programme. L'ouverture du chantier étant prévue à la fin du premier semestre 1980, *il apparaît inadmissible que le Parlement ne dispose toujours pas d'éléments d'appréciation sur les coûts de fonctionnement du Musée d'Orsay.*

Aussi votre commission des Finances vous propose-t-elle de **refuser la modification du calendrier d'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement prévue pour le Musée d'Orsay**, et de demander au Ministre qu'un effort puisse être accompli en faveur des musées de province. En effet, les subventions accordées aux musées classés et contrôlés sont amputées de 20 % en 1980. Les efforts accomplis dans de nombreux musées de province méritent d'être encouragés et non sanctionnés. Qui plus est, cette mesure est en contradiction formelle avec les objectifs mêmes de la loi de programme sur les musées que le Parlement a votée l'année dernière.

Votre Commission manifeste une certaine inquiétude devant l'importance des locaux réservés aux bureaux dans le programme d'aménagement du Musée d'Orsay. Cette opération ne doit pas servir à couvrir le déménagement d'un service administratif.

L'enveloppe globale prévue pour la loi de programme, outre les crédits précités pour le Musée du XIX<sup>e</sup> siècle, se répartit comme suit :

— 110 millions de francs pour les équipements muséographiques des musées nationaux ;

— 60 millions de francs pour les travaux sur les monuments historiques les abritant ;

— 40 millions de francs pour les équipements muséographiques des musées classés et contrôlés ;

— 6,3 millions de francs pour les travaux sur les monuments historiques les abritant.

**B. — Pour les monuments historiques, 1980 sera la dernière année d'exécution du P.A.P. n° 22 « Défendre le patrimoine architectural » du VII<sup>e</sup> Plan.**

A ce titre, la dotation prévue pour 1980 sera de 374,7 millions de francs en autorisations de programme et de 262,3 millions de francs en crédits de paiement, soit + 110 millions de francs d'autorisations de programme et + 49 millions de francs de crédits de paiement par rapport à 1979. Cette dotation, à laquelle il convient d'ajouter les crédits figurant au titre de la loi de programme pour le financement de travaux sur des monuments historiques abritant des musées et cités ci-dessus, pour avoir le chiffre d'ensemble d'exécution du VII<sup>e</sup> Plan, permet d'élever le taux d'exécution du P.A.P. n° 22 à 105 % sur l'ensemble de la période 1975-1980.

Le Sénat s'était ému, l'an dernier, des mauvaises *conditions de sécurité dans les musées*. Votre Rapporteur a fait établir un bilan détaillé des actions entreprises pour renforcer la protection des collections.

Les mesures arrêtées pour renforcer la sécurité dans les musées nationaux sont prises au titre :

- des travaux (crédits 56-30, article 10, paragraphe 20) ;
- de l'équipement matériel (crédits 56-30, article 10, paragraphes 40 et 60) ;
- du fonctionnement matériel (chapitre 34-62, article 31).

Sont citées également dans ce rapport les mesures prises au titre du personnel et de la réglementation.



## **1. Travaux.**

### **Palais du Louvre :**

- renforcement des grilles extérieures de la Cour carrée (crédits direction du patrimoine) ;
- renforcement des grilles et trappes extérieures de la Cour carrée (crédits direction du patrimoine) ;
- sécurité des fenêtres : continuation du programme de renforcement des huisseries et pose de verres anti-effraction (programme 1978 : 1.360.000 F) ;
- mise en place de systèmes automatiques de détection contre le vol et incendie

— Aile de Flore (première tranche programme 1978 - 4.000.000 F) :

- programme de transformation de serrures extérieures du bâtiment
- étude pour la mise en place de systèmes automatiques de détection contre le vol et l'incendie (pavillon des Etats - Aile Sud Cour carrée - Orangerie - programme 1978 - 470.000 F)

*Musée de Versailles*

- mise en place d'un système de comptage de visiteurs (en cours) (200.000 F, programme 1978) ;
- programme de transformation de serrures extérieures du château (160.000 F, programme 1978) ;
- protection contre l'incendie des loges supérieures de l'Opéra Louis XV (100.000 F, programme 1978) ;
- mise au point d'un programme d'amélioration de la sécurité (incendie, vol, attentat - 550.000 F, programme 1979).

*Musée de Fontainebleau :*

- continuation du programme de mise en place de systèmes de détection automatique d'incendie (crédits direction du patrimoine) ;
- étude pour la mise en place de système de détection contre le vol (transmission par radio fréquences).

*Malmaison :*

- mise en place d'un système d'alarme contre le vol à Malmaison (230.000 F, programme 1979) ;
- étude pour la mise en place d'un système d'alarme contre le vol à Bois-Préau et à l'Orangerie de Bois-Préau.

*Saint-Germain-en-Laye :*

- protection des accès (100.000 F, programme 1978).

*Guimet :*

- complément au système d'alarme vol et incendie (490.000 F, programme 1978).

*Dejacques :*

- travaux d'amélioration de protection et de la détection contre le vol (160.000 F, programme 1978).

*Pau*

- amélioration du réseau d'eau incendie (200.000 F, programme 1978).

*Maison natale à Ajaccio :*

- mise en conformité des installations électriques (300.000 F,
- amélioration de l'alarme vol et incendie (programme 1978)

*Compiègne*

- mise au point du programme de renforcement des accès et de cloisonnement des combles (320.000 F, programme 1979).

Travaux de sécurité effectués au cours du réaménagement ou de l'ouverture de salles : Ecouen, Sèvres, musée du Louvre, Guimet (385.000 F, programme 1978).

## 2. Equipement matériel.

Opérations ponctuelles de renforcement de la sécurité.

### *Louvre :*

- mise en place de vitrines fortes et protégées (département objets d'art, des antiquités égyptiennes et orientales) ;
- mise en place d'un système de transmission d'alerte et centralisation par radio fréquences (200.000 F en 1978 - 110.000 F en 1979).

### *Protection de vitrines :*

- Fontainebleau - Les Eyzies-de-Tayac (40.000 F en 1979).

### *Amélioration des systèmes d'alarme contre le vol.*

- Chagall - Cluny - Palais de Tokyo (110.000 F en 1978).

### *Acquisition de talkies walkies pour les liaisons inter-personnels :*

- Louvre - Versailles - Compiègne - Arts africains et océaniques (240.000 F en 1978 - 70.000 F en 1979).

### *Amélioration de la sécurité des accès :*

- Hébert - Henner.

### *Amélioration de la sécurité du travail dans les ateliers de maintenance :*

- Arts africains et océaniques - Arts et Traditions populaires (40.000 F en 1979).

## 3. Fonctionnement. Matériel :

- prise en charge de l'entretien de nouvelles installations de sécurité mises en place dans les musées :
  - + 120.000 F en 1978,
  - + 150.000 F en 1979.

## 4. Personnels. Formation :

- mise en place en 1977 et 1978 d'une équipe d'inspecteurs de surveillance (10 inspecteurs) pour améliorer la sécurité de nuit (prévention - intervention) au musée du Louvre, Versailles et aux Galeries nationales du Grand Palais ;
- recrutement au 15 mai 1979 d'un chef de service Intérieur, chargé des questions de sécurité aux Galeries nationales du Grand Palais ;
- effort de formation des personnels de surveillance à la sécurité (un stage de formation est organisé chaque mois ; il consacre 10 heures à des cours sur la sécurité, 198 personnes ont suivi ces stages en 1978) ;
- diffusion aux personnels de surveillance des montages audiovisuels relatifs à la sécurité réalisés à la direction des Musées de France (quatorze musées visités en 1978-1979).

## 5. Réglementation.

- mise au point, à la suite des travaux du comité technique consultatif institué par un arrêté du Secrétaire d'Etat à la Culture en date du 25 mars 1976, d'un règlement applicable aux visiteurs du musée (arrêté du 13 mars 1979 publié au *Journal officiel* du 6 avril 1979) ;

- élaboration d'une brochure sur la Prévention et la Sécurité dans les musées, traitant sous forme de fiches des divers aspects du problème (protection des personnes, des œuvres et des bâtiments contre l'incendie, protection du public et des personnels des musées, protection des œuvres contre le vol et les déprédations, protection des œuvres contre les agents physiques, chimiques et organiques de dégradation).

Cette brochure a été éditée en 1977 par la Documentation française et a fait l'objet d'une large diffusion dans les musées nationaux et dans les musées de province (municipalités, architectes et conservateurs).

### C. — Plusieurs actions nouvelles contribuent à la valorisation du patrimoine.

1) L'ouverture d'un *crédit nouveau pour l'ethnologie* (2,9 millions de francs) marque la volonté du ministère de la Culture et de la Communication d'élargir la notion de patrimoine ; cette volonté s'est traduite, dès 1979, par des travaux de réflexion approfondie menée en étroite liaison avec le ministère des Universités et le secrétariat d'Etat à la Recherche sur une politique de l'ethnologie du domaine français.

2) *Les métiers d'art* trouvent naturellement leur place dans cette politique de revalorisation du patrimoine.

Un récent conseil restreint (7 juin 1979) a arrêté un certain nombre de décisions :

- Une exposition sur les métiers d'art aura lieu en 1980 au Musée des Arts décoratifs à Paris. M. François Mathéy a été désigné pour être le commissaire de cette exposition. Un crédit de 2 millions de francs est prévu à cet effet dans le projet de budget de la Culture.

- Il a été décidé que toute construction publique qui constitue un élément du cadre de vie des Français comporterait une décoration de type 1 % conçue par un artiste.

- Un nouveau développement sera donné à la politique de sauvegarde des métiers d'art :

- des procédures permanentes d'intervention en faveur des métiers d'art dont l'avenir pourrait être menacé seront mises en place par l'Etat en liaison avec les professionnels ;

- la commande publique sera programmée en liaison avec les professionnels, notamment dans le cadre de l'exécution de la loi de programme sur les musées et du programme d'action prioritaire sur les monuments historiques ;

— les activités de production, de diffusion et de création des manufactures nationales seront développées.

Votre Rapporteur tient à saluer l'action très efficace menée depuis bientôt cinq ans par M. Pierre Dehaye, président de la Société d'encouragement aux métiers d'art.

3) S'agissant des *autres secteurs directement chargés de la conservation du patrimoine*, il faut noter que, pour la Direction des archives de France, la dotation de 15,9 millions de francs en autorisations de programme au titre V permettra, notamment, d'achever la construction de la première tranche de la deuxième unité de la Cité interministérielle de Fontainebleau et de faire porter à 10 millions de francs les crédits d'équipement pour les archives départementales.

Votre Rapporteur note, à ce propos, que si la Cité interministérielle des Archives de Fontainebleau est bien destinée à abriter les archives de l'ensemble des ministères, son financement relève actuellement du seul ministère de la Culture et de la Communication.

4) Enfin, il faut se féliciter de la *réforme du Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud* que votre Commission demandait depuis plusieurs années.

Le Gouvernement a, en effet, accepté la scission de ce service dont la mission principale est confiée, désormais, aux collectivités locales concernées, permettant ainsi d'assurer l'approvisionnement en eau de qualité, à un prix raisonnable, des populations de l'Ouest parisien.

En 1980, un crédit d'investissement de 500.000 F en autorisations de programme et crédits de paiement est prévu pour la remise en état des fontaines des parcs royaux. Cette mesure s'inscrit dans la politique définie en faveur du patrimoine qui doit permettre l'avènement de véritables parcs de loisir à proximité des grandes agglomérations.

## CHAPITRE II

### DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Votre Rapporteur avait appelé l'attention du Sénat, l'année dernière, sur certaines difficultés qui étaient apparues dans le domaine de la musique. Le projet de budget pour 1980 apporte des éléments de réponse. En effet, un effort important (avec une augmentation de 45,6 millions de francs de dépenses ordinaires, soit une progression de 56 %) sera entrepris en 1980 en faveur de l'enseignement de la musique et de la danse. 1980 sera la première grande étape d'un plan de développement de l'enseignement de la musique et de la danse qui s'échelonnara sur plusieurs années. Le premier volet de ce programme comporte :

- la création d'un second établissement d'enseignement supérieur de la musique ;
- l'accroissement de la participation de l'Etat à l'enseignement musical et chorégraphique en province ;
- la mise en place d'expériences pilotes.

A. — Répondant au besoin de plus en plus pressant d'un second établissement d'enseignement supérieur pour la musique installé en province, un **Conservatoire national supérieur de musique sera créé à Lyon**. Son financement sera assuré grâce à 7 millions de francs de mesures nouvelles pour le budget de fonctionnement (dont 0,3 million de francs pour les bourses des étudiants) et à 1,5 million de francs pour l'acquisition du matériel.

B. — La principale action pour 1980 sera la mise en œuvre par le ministère de la Culture et de la Communication d'une politique concertée de **développement fort et contrôlé de l'aide de l'Etat aux collectivités locales disposant d'une école de musique de qualité**. La dotation prévue en faveur de ces écoles contrôlées devrait plus que doubler en 1980 par rapport à 1979.

Il s'agit pour l'Etat, avec ces moyens nouveaux, d'une part, de répondre à une demande réelle d'approche de la musique tout en préservant la capacité de formation des professionnels dont le pays a besoin, d'autre part, d'accroître la possibilité pour les jeunes Français de préparer dans les écoles de musique, grâce aux horaires aménagés, le baccalauréat de technicien musique et danse.

Le doublement des crédits destinés à l'enseignement de la musique représente incontestablement un effort important que le Sénat avait appelé de ses vœux. Il n'en demeure pas moins que l'aide de l'Etat reste encore faible au regard du coût réel des établissements d'enseignement musical (0,5 million de francs de subvention pour un coût de fonctionnement de 3 millions de francs dans le cas d'une école nationale de musique, et 1 à 1,5 million de francs de subvention pour un coût de fonctionnement de 6 millions de francs dans le cas d'un conservatoire national de région).

Plusieurs membres de votre commission des Finances ont souhaité un renforcement de l'aide aux théâtres lyriques municipaux, le Ministère n'envisageant, en 1980, qu'une progression de 4,2 % de ces dotations. Par ailleurs, il convient de noter que les théâtres lyriques et le théâtre musical en général n'ont pas de tutelle, la direction du théâtre et celle de la musique se rejetant la responsabilité de ce secteur.

C. — Afin d'adapter les modalités d'aide de l'Etat à la diversité pédagogique comme aux réalités locales, un certain nombre d'expériences, telles que les ateliers musicaux ou des formes particulières d'enseignement de la **musique en milieu rural**, seront tentées.

En conclusion de cet examen des actions entreprises en faveur de la musique, votre Rapporteur souhaite appeler votre attention sur la grande disparité des interventions de la Direction de la musique suivant les régions. Ainsi, en 1978, dernière année connue, trois régions (Ile-de-France, Alsace et Provence-Côte d'Azur) totalisaient plus de 50 % du montant global des crédits accordés et huit régions sur 22 plus de 80 % des crédits en faveur de la musique. Une carte détaillée est publiée en annexe (n° 3).

Par ailleurs, s'agissant de l'enseignement de la musique, il convient de regretter l'absence de contacts entre les responsables municipaux et les parents d'élèves concernés. Il apparaîtrait ainsi tout à fait souhaitable que soient institutionnalisées les relations entre les associations de maires et celles des parents d'élèves des conservatoires et écoles de musique.

### CHAPITRE III

#### **CONSOLIDATION DES RESEAUX DE DIFFUSION CULTURELLE**

La consolidation des réseaux de diffusion culturelle est la troisième priorité retenue pour 1980.

Cinq actions illustrent cet effort dans le projet de budget pour 1980.

##### **A. — La lecture publique.**

Pour la lecture publique, la dotation globale des dépenses ordinaires prévue pour 1980, à savoir 9,8 millions de francs, permettra de compléter les moyens des quatre nouvelles bibliothèques centrales de prêt créées en 1979 et de procéder au renouvellement, suivant un plan échelonné sur trois à quatre ans, du parc des bibliobus constitué en grande partie il y a une dizaine d'années. L'importance de cette mesure apparaît clairement si l'on considère que les bibliobus sont un facteur essentiel de la présence du livre dans les petites agglomérations, notamment en milieu rural.

La dotation en équipement, 22,275 millions de francs d'autorisations de programme au titre V et 27,225 millions de francs d'autorisations de programme au titre VI, garantira le maintien de l'effort du Ministère tant pour la construction des bibliothèques centrales de prêt que pour l'aide à la construction des bibliothèques municipales.

En ce qui concerne les interventions du Ministère en faveur de la lecture publique, tous les maires soulignent la *rigidité de la réglementation en vigueur*. Les subventions de la Direction du Livre sont des crédits de fonctionnement (achats de livres) et ne peuvent être utilisés pour financer des dépenses d'investissement. Un système plus souple répondrait mieux aux besoins des collectivités locales dans ce domaine.

Votre Rapporteur a souhaité cette année faire le point sur la lecture publique en France. Cette étude, assortie de cartes de France des bibliothèques, est reproduite en annexe (n° 4).

**B. — L'aide à la création et à la diffusion du théâtre  
et des spectacles vivants.**

Cette aide est accrue en 1980.

En matière de création, un crédit supplémentaire de 1 million de francs en 1980 constituera un effort non négligeable du Ministère en faveur de la promotion de l'écriture dramatique et de la découverte de nouveaux auteurs, objectifs auxquels concourra une sélection accrue des œuvres aidées.

En ce qui concerne la diffusion théâtrale, 3,84 millions de francs supplémentaires sont prévus en faveur des compagnies théâtrales indépendantes, et 6,17 millions de francs pour les centres dramatiques nationaux.

Vingt-sept centres dramatiques nationaux ont bénéficié de subventions de l'Etat en 1979 dont six centres pour l'enfance et la jeunesse.

**DECENTRALISATION DRAMATIQUE**

Villes	Nom du théâtre	Directeur	Subvention 1979
Angers	Théâtre des Pays de Loire	Jean Guichard	1 800 000
Aubervilliers	Théâtre de la Commune	Gabriel Garran	3 800 000
Beaune	Théâtre de Bourgogne	Michel Huinbert	2 400 000
Besançon	Centre théâtral de Franche-Comté	André Mairal	1 800 000
Béziers	Les Tréteaux du Midi - C.D.N. Languedoc-Roussillon	Jacques Echantillon	2 600 000
Caen	Comédie de Caen	Michel Dubois	2 900 000
Grenoble	Centre dramatique national des Alpes	Gabriel Monnet et Georges Lavaudant	2 800 000
Lille	Théâtre populaire des Flandres	Cyril Robichez	1 400 000
Limoges	Centre théâtral du Limousin	Jean-Pierre Laruy	2 000 000
Lyon	Théâtre de la Reprise Théâtre du VIII <sup>e</sup> arrondissement	Robert Girones, puis Jacques Weber au 1-7-1979	3 600 000
Marseille	Nouveau théâtre national de Marseille	Marcel Maréchal	5 800 000
Nanterre	Théâtre des Amandiers C.D.N. de Nanterre	Xavier Pommeret	2 900 000
Nice	Nouveau théâtre de Nice	Jean-Louis Thamin	3 400 000
Paris	Tréteaux de France	Jean Danet	2 800 000
Reims	Compagnie Jean-Pierre Miquel	Jean-Pierre Miquel	2 000 000
Rennes	Le Théâtre du Bout du Monde C.D.N. de l'Ouest	Guy Parigot	3 000 000
Saint-Etienne	Comédie de Saint-Etienne	Daniel Benoin	3 900 000
Toulouse	Centre dramatique de Toulouse	Maurice Sarrazin	3 500 000
Tourcoing	Théâtre de la Salamandre C.D.N. du Nord	Gildas Bourdet	2 600 000
Villeurbanne	T.N.P. de Villeurbanne	Roger Planchon et Robert Gilbert	12 000 000
	Cie Mime Marcel Marceau	Marcel Marceau	1 000 000
<b>Total</b>			<b>68 000 000</b>

**ENFANCE ET JEUNESSE**

Villes	Nom du théâtre	Directeur	Subvention 1979
Lille .....	Théâtre La Fontaine	René Pillot	450.000
Saint-Denis .....	Compagnie Daniel Bazilier	Daniel Bazilier	500.000
Nancy .....	Comédie de Lorraine	Henri Degoutin	600.000
Sartrouville .....	La Pomme Verte Théâtre de Sartrouville	Catherine Daste	600.000
Lyon .....	Théâtre des Jeunes Années	Maurice Yendt	740.000
Caen .....	Théâtre du Gros Caillou	Yves Graffey	500.000
<i>Total</i> .....			3.390.000
<i>Total général</i> .....			71.390.000

En ce qui concerne 1980, la masse globale des crédits affectés à la décentralisation dramatique sera de 77.524.854 F pour les 27 centres précités (dont les 6 centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse) mais il n'est pas encore possible de donner la répartition exacte des subventions par centre.

Cette dotation complémentaire ne peut suffire à dissimuler la faiblesse des moyens du Ministère en faveur de l'action théâtrale. Aussi votre Commission des Finances vous propose-t-elle, dans l'amendement de réduction des crédits destinés au Musée d'Orsay, de demander au Gouvernement d'accroître l'aide au théâtre.

De même, votre Commission souhaite que, dans la répartition des subventions, le Ministère accentue l'action en faveur des théâtres privés et des centres dramatiques nationaux qui ont un **vrai public**, plutôt que de financer des recherches certes intéressantes, mais parfois décevantes par leurs résultats.

En 1980, les entreprises de cirque seront aidées grâce à la mise en place d'un fonds de modernisation et d'un fonds de garantie qui bénéficieront d'une mesure nouvelle de 4 millions de francs. La commission des Finances, en la personne de notre collègue Joseph Raybaud, avait appelé l'attention du Gouvernement depuis de nombreux mois sur l'urgence et l'intérêt de promouvoir cette forme de spectacle qui doit faire face à certains problèmes d'adaptation.

A la demande du Président de la République, le ministère de la Culture a élaboré, en liaison avec les départements

## ministériels concernés, un plan de redressement du cirque s'articulant autour de trois catégories d'actions :

— une aide à caractère économique et financier dont les objectifs étaient pour une part conjoncturels (intervention du C.I.A.S.I.) et d'autre part structurels (création d'un fonds de modernisation et mesures fiscales)

— une action visant à améliorer l'image de marque de la profession par l'intérêt du public pour cet art.

— des mesures tendant à faciliter l'exercice de la profession notamment en ce qui concerne les rapports avec les collectivités locales, le développement de l'enseignement des disciplines constitutives du cirque, et éventuellement l'organisation de tournées à l'étranger.

Ce programme impliquait pour sa réalisation le consensus de la profession, la coopération de plusieurs départements ministériels et la mise en œuvre de moyens financiers et matériels appropriés.

On peut considérer que l'action entreprise est désormais très largement positive.

A l'occasion de plusieurs réunions rassemblant les principaux cirques français l'accord de la profession a été réalisé sur la création d'un fonds de modernisation du cirque dont l'assemblée constitutive s'est tenue le 9 mai 1979. Le fonds est alimenté par une subvention de l'Etat, des prélèvements sur les recettes des entreprises adhérentes et des participations de la S.A.C.E.M. Il sera appelé à collaborer étroitement avec la C.A.T.A.R.

Un fonds de garantie permettant la réalisation d'investissements à moyen terme, sera associé au fonds de modernisation en 1980.

Sur le plan fiscal, le cirque comme le théâtre sera désormais exonéré du droit de timbre et le « 1 % à la construction » pourra être utilisé au financement d'acquisition de caravanes.

En ce qui concerne l'information du public, l'intervention du Ministère auprès de T.F. 1 et de F.R. 3 a facilité les actions publicitaires en faveur du cirque. Un magazine du cirque est en voie de réalisation sur T.F. 1. Un grand prix du cirque sera attribué.

Enfin, la politique engagée tend désormais à apporter aux entreprises de cirque un soutien administratif sensible. Une instruction du 19 mars 1979 du ministre de la Culture et de la Communication aux directeurs régionaux des Affaires culturelles définit les modalités d'intervention des directions régionales en faveur du cirque sur le plan local. Les actions en faveur de l'enseignement feront prochainement l'objet d'un plan concerté entre l'administration et la profession.

L'action en faveur du cirque concrétisée par l'inscription d'un crédit de 4 millions de francs au budget de 1980 (2 millions ayant été dégagés en 1979) est en pleine voie de réalisation.

∴

De manière à permettre au Sénat de se faire une idée claire sur la politique du théâtre, votre Rapporteur a jugé utile de publier le tableau ci-dessous. Il permet de mesurer l'effort consenti, de situer les insuffisances et, ainsi, de préciser les grands axes d'une politique du théâtre qui devra être une des priorités du prochain budget.

Chapitre Article	Intitulé	Dotation budgétaire 1979	Mesures nouvelles 1980		Total 1980
			Première phase	Deuxième phase	
36.40/11	Comédie-Française — Subvention	51 080 883	5 712 271	— 500 000	56 293 154
	Comédie-Française — Service des retraites des sociétaires	10 000	"	"	10 000
	Comédie-Française — Caisse des retraites des artistes et employés	2 513 000	400 000	"	2 913 000
36.40/12	Théâtre national de Chaillot — Subvention	13 900 000	1 500 000	— 2 900 000	12 500 000
36.40/13	Théâtre national de l'Odéon — Subvention	12 639 640	1 223 915	"	13 863 555
36.40/14	Théâtre de l'Est parisien — Subvention	9 516 062	627 992	+ 100 000	10 244 074
36.40/15	Théâtre national de Strasbourg — Subven- tion	11 501 416	1 135 880	+ 300 000	12 937 296
43.40/11	Grand prix national du Théâtre	21 200	"	"	21 200
43.40/12	Décentralisation dramatique — Subventions	71 350 831	4 174 023	+ 2 000 000	77 524 854
	Décentralisation dramatique — Subventions pour acquisition de matériel	mémoire			
43.40/13	Activités théâtrales — Subventions	31 403 287	443 264	+ 3 400 000	35 246 551
	Activités théâtrales — Subventions pour ac- quisition de matériel	mémoire			
43.40/14	Théâtres privés et spectacles divers (cir- que)	4 210 240	"	+ 4 000 000	8 210 240
43.40/15	Festivals	mémoire			
31.51/56 et annexes	Conservatoire national supérieur d'art dra- matique — Personnel	3 505 748	337 081	"	3 842 830
36.56/30	Conservatoire national supérieur d'art dra- matique — Subvention	581 600	6 423	"	588 023
37.93/53	Formation continue du personnel. — C.N. S.A.D.	5 998	"	"	5 998
43.50/31	Formation des professionnels du théâtre	1 048 998	"	"	1 048 998
43.50/32	Aide à l'enseignement de l'art dramatique	257 970	"	"	257 970
43.91/51	Bourses. — C.N.S.A.D.	348 468	11 690	"	360 158
43.91/52	Bourses — Ecole du T.N.S.	105 621	3 540	"	109 161
43.92/41	Création dramatique — Promotion des au- teurs et diffusion d'œuvres nouvelles	1 947 988	"	+ 1 500 000	3 447 988
46.91/41	Théâtre — Encouragements et secours à des artistes, à leurs veuves et à leurs familles	113 420	"	+ 100 000	213 420
	<b>Total</b>	<b>216 060 591</b>	<b>15 577 879</b>	<b>+ 8 000 000</b>	<b>239 638 470</b>

### C — L'action culturelle.

Les organismes chargés de l'action culturelle seront dotés, pour leur part, d'un crédit supplémentaire de 8.2 millions de francs.

Il convient de souligner la *faiblesse* et la *dispersion* de cette politique d'action culturelle.

Un rapide examen des engagements chiffrés en 1980, au titre des 28 chartes et conventions conclues au 31 juillet 1979, en est une première illustration :

- 4,5 millions de francs pour les investissements ;
- 1,7 million de francs pour le fonctionnement.

La reconduction pure et simple de la dotation du Fonds d'intervention culturelle en 1980, avec 15,1 millions de francs, en est une seconde.

### D. — Les arts plastiques.

Dans le domaine des arts plastiques, la création devrait être relativement stimulée grâce à l'extension à l'ensemble des constructions réalisées ou subventionnées par l'Etat de l'obligation de consacrer 1 % des crédits à des travaux de décoration réalisés par des artistes. Par ailleurs, la réalisation d'un musée de la sculpture contemporaine à Marne-la-Vallée est à l'étude. Votre Rapporteur a obtenu de plus amples informations sur ce projet.

L'Etat dispose d'un fonds important de sculptures d'artistes contemporains qui, faute de place, ne sont pas actuellement accessibles au public.

En raison de leurs matériaux et de leur dimension, un grand nombre de ces œuvres trouveraient toute leur signification si elles étaient présentées en plein air dans un parc de la sculpture où les activités de loisirs accompagneraient la découverte des œuvres d'art et mettrait un public nouveau en contact avec l'art contemporain.

Un groupe de travail a été réuni à la demande du ministre de la Culture et de la Communication et chargé de faire des recommandations sur ce que pourrait être le contenu d'un tel parc de la sculpture, son implantation, son statut et les moyens financiers nécessaires à sa réalisation.

Le parc de Noisiel, à Marne-la-Vallée, conviendrait parfaitement pour la réalisation de ce projet.

La facilité d'accès de Marne-la-Vallée par l'autoroute et bientôt par le R.E.R. ainsi que la qualité de l'environnement immédiat du parc, bordé à l'ouest par le château de Champs, au nord par la Marne, à l'est par l'ancienne chocolaterie Menier, ajouteraient

a l'intérêt du projet et feraient de ce parc un but de promenade pour un public familial comme un pôle d'attraction pour un tourisme international.

Le parc de Noisiel est situé sur un terrain qui appartient à l'État et est inscrit à l'inventaire supplémentaire des sites. Il a été déjà remis en état par l'établissement public de Marne-la-Vallée. Le tiers de sa surface serait utilisé pour la réalisation du parc de la sculpture.

Ce parc de la sculpture aurait un statut original qui est actuellement en cours de définition. Il est prévu de constituer une association de la loi de 1901 qui serait placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et recevrait des participations financières en provenance de l'État, des collectivités locales et du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

La mise en place de cette association et l'accord sur le financement des frais de fonctionnement du parc de la sculpture constitue le préalable au lancement de l'opération. Une négociation est actuellement en cours à ce sujet. Si elle a une issue favorable, la réalisation de l'opération pourrait être envisagée à partir de 1981. Le ministère de la Culture et de la Communication vient de déposer un dossier de candidature à un contrat régional pour développer la région d'Ile-de-France d'aborder à partir de 1981 l'effort financier qui serait effectué par l'État.

## **E. — L'audio-visuel.**

Afin de faire prendre en compte les préoccupations de qualité dans le domaine de l'audio-visuel, objectif déjà affirmé par le ministère avec la nomination d'un délégué à l'audio-visuel, la dotation du fonds de création audio-visuelle, créée en 1979, passera de 5 millions de francs à 7 millions de francs en 1980. La signature des cahiers des charges avec les organismes de radio et de télévision traduira également ces préoccupations.

Votre Commission estime essentielle que cette augmentation des crédits du fonds de création audio-visuelle bénéficie aux créateurs et artistes français. Plus généralement, elle souhaite que le goût immodéré de nos grands moyens audio-visuels pour la musique étrangère, notamment anglo-saxonne, soit un peu réfréné. Il convient de rappeler, en effet, que les artistes français ne peuvent exercer leur activité en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Le spectacle offert par les trois chaînes de télévision, qui ont diffusé la plupart des festivals de jazz qui se sont déroulés cet été en France, et où ne figuraient que des musiciens étrangers, ne doit pas être répété en 1980. Votre Rapporteur a saisi, voici quelques mois, le Ministre de cette affaire. Il attend de connaître les suites données à l'examen de ce dossier.

## **F. — La situation du cinéma retiendra, cette année encore, l'attention.**

Une légère amélioration semble se dessiner tant sur le plan des résultats d'exploitation que sur celui de la production.

### *1. Les résultats d'exploitation.*

La fréquentation des salles de cinéma au cours de l'année 1978 s'est élevée à 177,2 millions de spectateurs pour une recette de 2.097,1 millions de francs. Ces résultats traduisent, par rapport à l'année 1977, une hausse de 5,08 % des spectateurs et une augmentation de recettes de 15,07 %.

Les films français représentent 46 % des entrées, soit 81,6 millions de spectateurs. Par rapport à 1977, la progression du film français en nombre de spectateurs est de 4 %.

La répartition des résultats selon la nationalité des films est marquée par la forte progression du cinéma américain qui représente 32,6 % du marché français (contre 30,5 % en 1977).

Pour le premier trimestre 1979, les résultats de fréquentation des salles de spectacle cinématographique sont de 48,509 millions de spectateurs pour une recette de 601,993 millions de francs. Par rapport à la période correspondante de 1978, l'augmentation respective du nombre de spectateurs et des recettes est de 0,5 % et 6,14 %.

### *2. Situation de la production.*

En 1978, 160 œuvres cinématographiques de long métrage bénéficiant du soutien de l'Etat ont été produites (contre 144 en 1977). L'investissement total s'est élevé à 783,13 millions de francs, la part française étant de 574,55 millions de francs, soit 73,37 %.

En référence à la répartition des films par devis :

— 105 films sont d'un coût supérieur à 2 millions de francs — dont 26 films bénéficiaires d'une avance sur recettes — contre 79 en 1977 ;

— et 55 films sont d'un coût inférieur — dont 7 films bénéficiaires d'une avance sur recettes — contre 65 en 1977.

Le coût moyen de ces films ressort à 4,89 millions de francs (3,29 en 1977).

Le nombre des « films X » destinés aux salles spécialisées est en nette augmentation. Sur la base du classement des films dans cette catégorie ou de l'avis préalable de la commission de contrôle, 167 films ont été recensés contre 78 en 1977 pour un coût moyen de 0,20 million de francs. Cette situation tient essentiellement à une accélération de la durée de passage de ces films dans les salles spécialisées ; *la fréquentation enregistrée par ce genre de films reste stable en 1978 : 5,7 % du nombre total des entrées.*

### 3. Les échanges internationaux.

L'analyse de l'évolution des recettes produites à l'étranger par la cession des droits de la production cinématographique française est suivie à l'aide des éléments fournis par les chiffres des ventes forfaitaires et des minima garantis recueillis lors de la délivrance des visas d'exportation.

Ces données semblent sous-estimer les résultats de l'exportation en raison de l'impossibilité d'évaluer avec exactitude les recettes produites par l'exploitation des films au pourcentage.

#### a) En ce qui concerne les contrats :

Le nombre total des contrats conclus avec l'étranger demeure sensiblement égal à celui de l'année précédente : 2.083 en 1977, 2.081 en 1978. Cependant, les contrats « courts métrages » marquent une diminution de l'ordre de 35 %.

#### b) En ce qui concerne le montant des recettes enregistrées en francs courants au titre des ventes forfaitaires et des minima garantis :

Les résultats relatifs à la totalité de la part française enregistrent au cours de l'exercice 1978 une diminution de 1,6 % sur l'année précédente : 94.170.000 en 1978 contre 95.700.000 en 1977.

Les conditions de projection dans les salles ont fait l'objet de critiques. Des mesures ont été arrêtées par la profession (carte d'identité technique, label de qualité, etc.). Il convient, à ce propos, de rappeler le rôle de l'exploitation en France avec 4.400 salles, dont plus de 1.600 ont été modernisées au cours des dix dernières années.

Conformément aux propositions de la table ronde et au vote du Parlement, l'an passé, la baisse du taux de la T.V.A. à 7 % est réalisée depuis le 31 octobre dernier.

Votre Rapporteur avait exprimé ses réserves sur les modalités de fonctionnement d. système des avances sur recettes.

La réforme du mécanisme d'octroi des avances sur recettes intervenue en janvier 1979 a consisté essentiellement en :

— une réduction du nombre des membres de la commission chargée de donner un avis sur les projets présentés,

— la suppression du système de suppléance existant jusqu'alors au sein de cette commission,

— l'établissement d'une méthode d'examen plus approfondie des scénarios présentés,

— la prise en compte de la totalité des éléments des projets : scénario, références du réalisateur, devis et éventuellement plan de financement.

C'est ainsi que la commission est maintenant en mesure d'exercer la mission qui lui est confiée dans les meilleures conditions et avec un sens accru de sa responsabilité dans le choix des films à aider. Elle se préoccupe, non seulement de la qualité du texte et de ses possibilités de réalisation cinématographique en fonction de critères artistiques, mais aussi de l'inscription du projet dans un cadre de production lui permettant d'aboutir.

Ces avances représenteront, en 1980, 30 millions de francs.

Enfin, votre Rapporteur se félicite du développement des liens entre la télévision et le cinéma (en 1980, les sociétés T.F. 1 et Antenne 2 obtiennent la carte de producteur). Il convient, en effet, de renforcer ces rapports tant dans le domaine de la production que dans celui des retransmissions. L'annexe n° 7 reproduit le bilan des relations entre la télévision et le cinéma en 1978 et 1979.

## CONCLUSION

Au terme de cet examen des crédits de la Culture pour 1980, votre Rapporteur voudrait vous livrer trois réflexions :

1. *Le budget de la Culture permet-il de développer la création artistique ?* Insuffisamment assurément, comme le démontrent les lacunes de la politique menée et les faiblesses des actions entreprises. Mais l'Etat ne peut assumer seul le soutien de l'action culturelle. La culture est essentiellement affaire de volonté et de volonté collective. Dans cet esprit, l'aide privée en faveur de la création doit être encouragée. Il existe actuellement plus de 330 fondations reconnues dont environ un tiers poursuit un objectif culturel. L'étude que votre rapporteur a fait réaliser conduit à constater que les possibilités offertes aux entreprises ou aux particuliers en matière de libéralités consenties en faveur des fondations sont sous-utilisées. Une sensibilisation de l'opinion publique et un aménagement du régime juridique et fiscal des fondations apparaissent indispensables. Le système des libéralités représente un vaste domaine que le ministère devrait davantage prospector car il y va de l'avenir culturel de notre pays.

2. *L'Etat assure-t-il une répartition géographique équitable de son action culturelle ?* Malgré une propension certaine à la dispersion des crédits, force est de constater de grandes disparités dans les interventions de l'Etat. Certes, les besoins exprimés sont inégalement répartis et l'explosion culturelle que connaît, depuis vingt ans, notre pays n'a pas et ne peut avoir la même intensité selon les régions. L'action de l'Etat doit tendre, cependant, à corriger et non à accentuer ces inégalités. La lecture des différentes cartes de France de la culture qui figurent en annexe démontre que des progrès peuvent être accomplis dans ce domaine. Les collectivités locales, plus sensibles à ces besoins, pallient traditionnellement les insuffisances de la politique culturelle nationale. Mais pourront-elles continuer ?

3. *La fonction culturelle n'est plus assumée aujourd'hui par le seul budget de la Culture.* Il convient donc de ne pas limiter sa réflexion au seul examen des actions de ce ministère.

L'école et la télévision constituent des relais indispensables et indissociables. Remplissent-elles leur mission ? On est parfois conduit à en douter lorsqu'on constate l'insuffisance de la formation artistique lors de la sensibilisation dans les écoles élémentaires et le côté parfois caricatural de la diffusion culturelle assurée par la télévision dans certains de ses programmes.

Votre rapporteur souhaite que la réunion sous une même autorité des départements de la culture et de la communication favorise cette concertation culturelle au service de tous.

## COMPTE RENDU DU DEBAT EN COMMISSION

La Commission a procédé, le 11 octobre 1979, sur le rapport de M. Fourcade, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget de la Culture pour 1980.

Après avoir analysé les mesures envisagées et la politique poursuivie, le rapporteur spécial a proposé à la Commission de refuser la modification du calendrier d'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement prévue pour le Musée d'Orsay en l'absence d'études précises sur ce projet. Il a souhaité qu'un effort sensible puisse être accompli en faveur des musées classés et contrôlés dont la subvention diminue de près de 20 % en 1980.

M. Duffaut a qualifié le budget de la Culture de budget « parisien » et a demandé un effort supplémentaire en faveur des musées de province et des théâtres lyriques municipaux.

M. Miroudot, rapporteur pour avis, a souhaité moins de dispersion dans la politique du Ministère, les actions engagées, notamment en faveur des musées de province, devant être poursuivies.

M. Jargot a interrogé le rapporteur spécial sur la part respective de l'Etat et des collectivités locales dans le financement des maisons de la Culture. Il a souligné l'intérêt du développement des ateliers culturels en milieu rural.

M. Carat, rapporteur pour avis, a déploré que la situation de Chaillot ne soit pas encore réglée.

M. Blin, rapporteur général, a évoqué le problème du financement de l'I.R.C.A.M. (Institut de recherche et de coordination acoustique/musique).

M. Edouard Bonnefous, président, a souligné la faiblesse de l'aide aux métiers d'art. Il a noté que plus de 100 millions de francs avaient été engagés pour le Musée d'Orsay sans qu'aucune étude sérieuse n'ait pu être communiquée au Parlement. Enfin, il a demandé si les conditions de rémunération consenties à l'actuel directeur de l'Opéra de Paris constituaient un précédent ou une exception.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la Commission a adopté le rapport de M. Fourcade.

**AMENDEMENT PRESENTE AU NOM  
DE LA COMMISSION**

*Article 28*

**ETAT C**

**TITRE VI**

**Culture et Communication.**

- A. — Autorisations de programme : 309.895.000 F.  
Réduire ce chiffre de 87 millions de francs.
- B. — Crédits de paiement : 108.315.000 F.  
Réduire ce chiffre de 26 millions de francs.

**OBJET.** — Cet amendement tend à refuser la modification du calendrier d'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement prévue au chapitre 66-30, article 90, pour le Musée d'Orsay. Le Parlement ne dispose, en effet, d'aucun élément d'appréciation sur les coûts de fonctionnement de ce Musée. La Commission souhaite que le Gouvernement propose d'accroître les subventions accordées aux musées classés et contrôlés, aux théâtres lyriques municipaux, au théâtre dans son ensemble et aux autres actions de décentralisation.

## ANNEXES

	<b>Pages</b>
<b>Annexe n° 1</b> — Liste des fonds d'intervention qui relèvent ou sont gérés par le ministère de la Culture et de la Communication .....	57
<b>Annexe n° 2</b> — Crédits du ministère de la Culture par régions en 1977 .....	58
<b>Annexe n° 3</b> — Crédits attribués dans les régions par la Direction de la Musique en 1978 .....	61
<b>Annexe n° 4</b> — La lecture publique en France .....	64
<b>Annexe n° 5</b> — Mise à disposition des ressources du Centre Georges-Pompidou .....	70
<b>Annexe n° 6</b> — Liste des retransmissions réalisées conjointement avec les sociétés de télévision T.F. 1 et Antenne 2 en 1978 et 1979 conformément aux articles 29 et 30 de leurs cahiers des charges .....	72
<b>Annexe n° 7</b> — Les relations télévision-cinéma en 1978 et 1979 .....	78

ANNEXE N° 1

**LISTE DES FONDS GERES PAR LE  
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

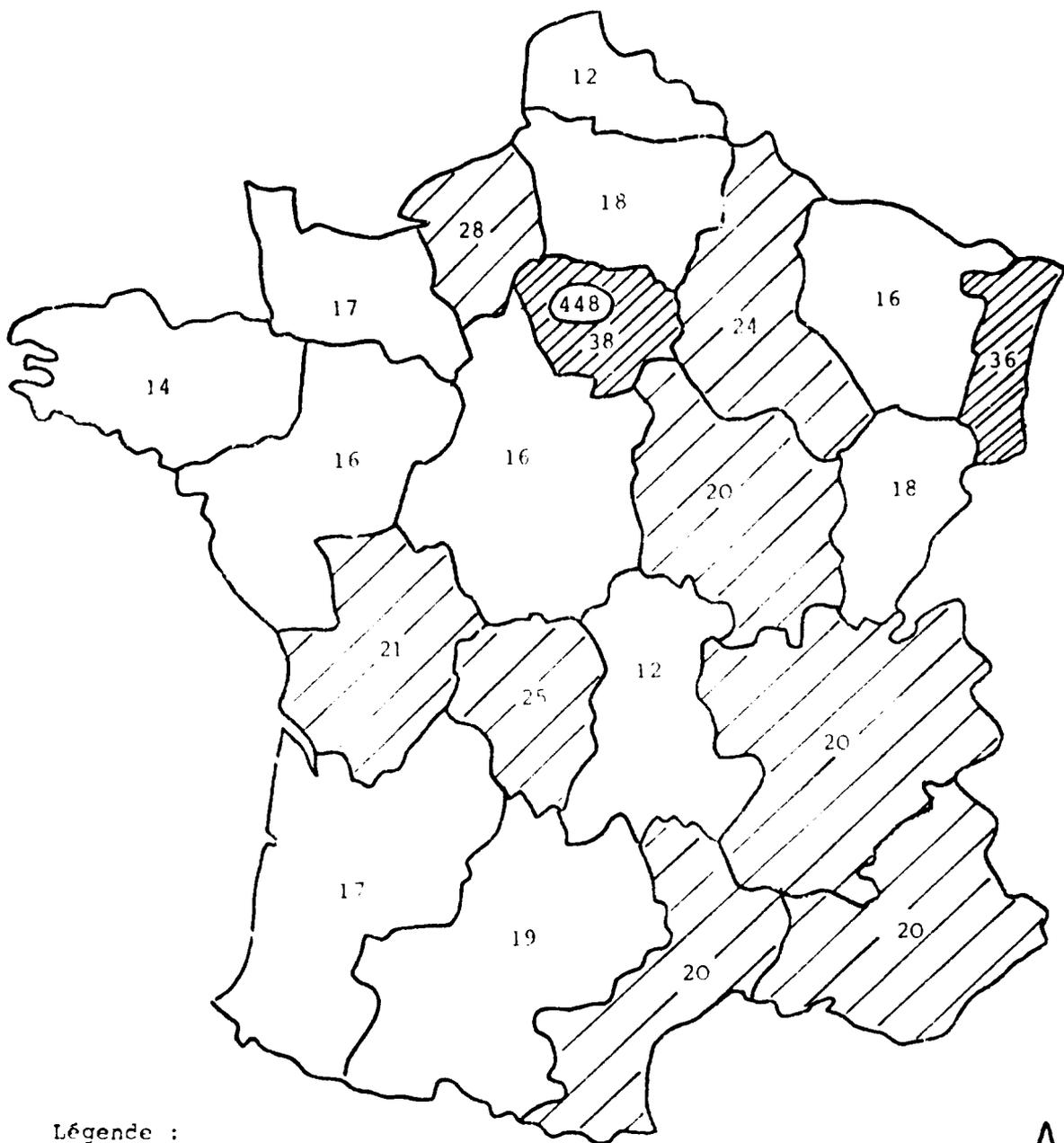
(En millions de francs)

Nom	Date de création	Dotaton 1979	Dotaton 1980
Soutien financier de l'industrie cinématographique	1960	288	340
Fonds de soutien au théâtre privé	1964	4,2 (Etat) 3,3 (Ville de Paris)	4,2 (Etat) 4,2 (Ville de Paris)
Fonds d'intervention culturelle	1971	15,1	15,2
Fonds national du Livre	1975	28,4	34,5
Fonds culturel du Livre	1976	13,3	13,3
Fonds d'intervention pour l'archéologie de sauvetage	1976	4,5	4,7
Fonds d'encouragement aux métiers d'art	1976	7,4	7,6
Fonds du patrimoine	1978	10	10
Fonds de création audiovisuelle	1979	5	7
Fonds d'aide à la modernisation du cirque	1979	2	4

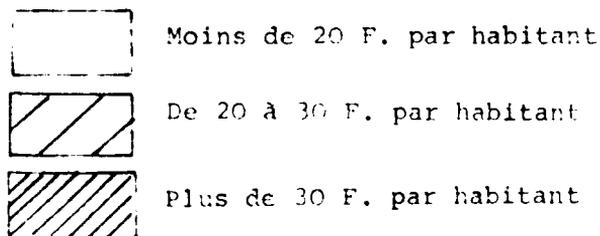
ANNEXE N° 2

---

**CREDITS DU MINISTERE DE LA CULTURE  
PAR REGIONS EN 1977**



Légende :



Echelle  
1 : 5 000 000



**CREDITS DU MINISTERE DE LA CULTURE PAR REGION EN 1977**

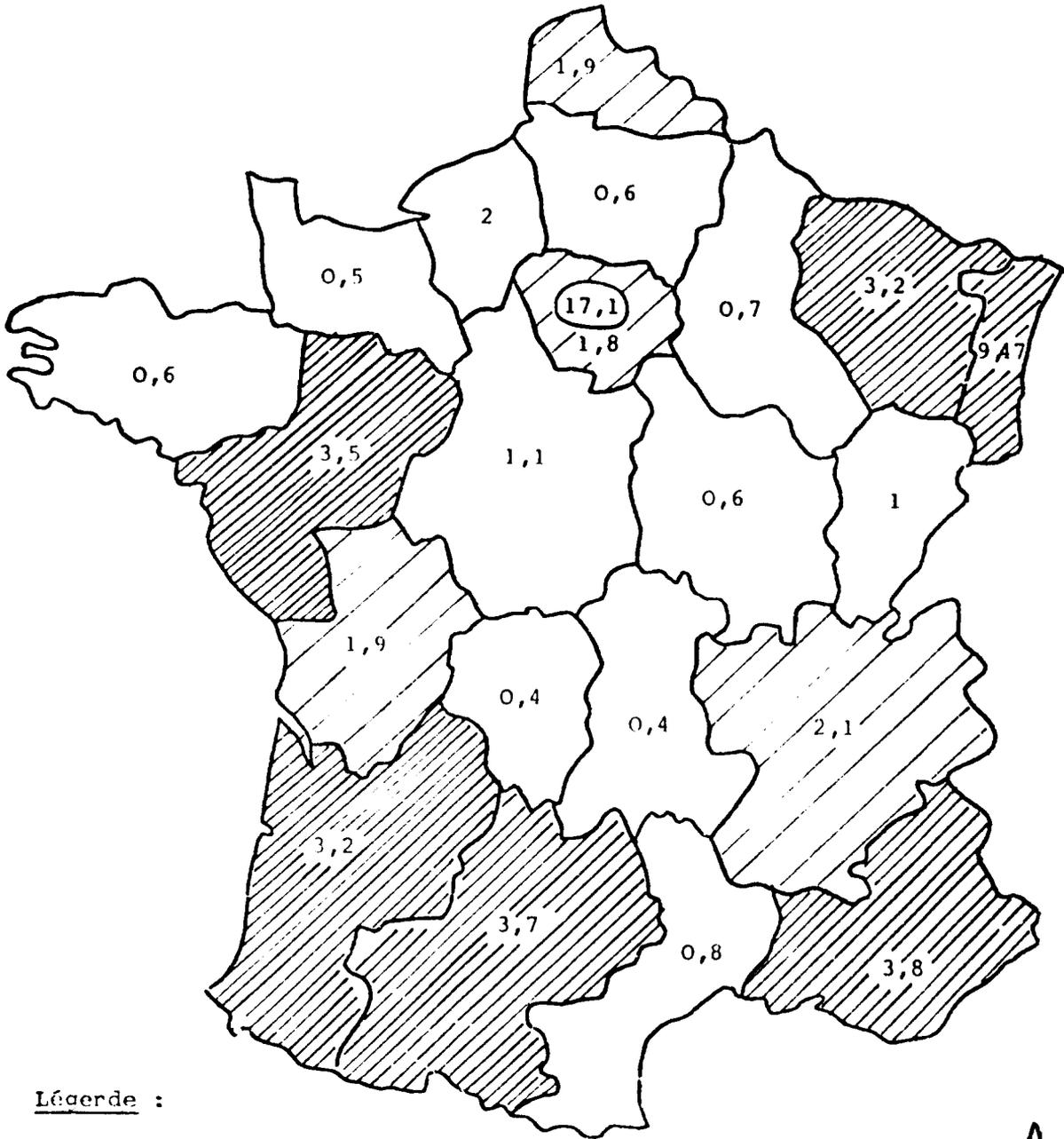
	Francs par habitant (1)	Valeur absolue (en milliers de francs)	Pourcentage des crédits
Paris	448,00	1 000,422	47,3
Ile-de-France	38,03	288,187	13,6
Alsace	36,92	56,016	2,6
Corse	32,22	9,330	0,4
Haute-Normandie	28,65	45,713	2,1
Limousin	25,17	48,592	2,2
Champagne-Ardennes	24,56	32,837	1,5
Poitou-Charentes	21,46	32,793	1,5
Bourgogne	20,89	32,815	1,5
Languedoc-Roussillon	20,40	36,503	1,7
Rhône-Alpes	20,27	96,912	4,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,18	74,182	3,5
Midi-Pyrénées	19,80	44,920	2
Picardie	18,78	31,529	.
Franche-Comté	18,06	19,151	0,9
Basse-Normandie	17,32	22,620	1
Aquitaine	17,25	43,986	2
Pays de la Loire	16,86	46,642	2,1
Centre	16,81	36,187	1,7
Lorraine	16,60	38,385	1,8
Bretagne	14,78	38,356	1,8
Auvergne	12,88	17,134	0,8
Nord-Pas-de-Calais	12,62	49,383	2,3

(1) Sur la base du recensement de 1975

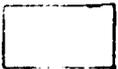
ANNEXE N° 3

---

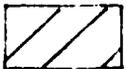
**CREDITS ATTRIBUES DANS LES REGIONS  
PAR LA DIRECTION DE LA MUSIQUE EN 1978**



Légende :



Moins de 1,2 franc par habitant



De 1,8 à 3 francs par habitant



Plus de 3 francs par habitant

Echelle :  
1/5.000.000

CREDITS ATTRIBUES EN 1976 PAR LA DIRECTION DE LA MUSIQUE

	Francs par habitant (1)	Valeur absolue (en milliers de francs)	Pourcentage des crédits
Paris .....	17,19	38 323	25,42
Alsace .....	9,47	14.361	9,53
Provence-Côte d'Azur .....	3,87	14.214	9,43
Midi-Pyrénées .....	3,77	8.541	5,67
Pays de la Loire .....	3,51	9 724	6,45
Lorraine .....	3,27	7.615	5,05
Aquitaine .....	3,25	8.282	5,50
Rhône-Alpes .....	2,18	10.397	6,90
Haute-Normandie .....	2,05	3 256	2,17
Poitou-Charentes .....	1,94	2.970	1,97
Nord .....	1,91	7.486	4,97
Ile-de-France (sauf Paris) .....	1,81	13.743	9,11
Centre .....	1,18	2 534	1,68
Franche-Comté .....	1,04	1.107	0,73
Languedoc .....	0,84	1.500	1,00
Champagne-Ardenne .....	0,77	1 031	0,68
Bourgogne .....	0,68	1.061	0,70
Bretagne .....	0,67	1.745	1,16
Picardie .....	0,65	1.089	0,72
Basse-Normandie .....	0,57	746	0,50
Limousin .....	0,45	334	0,22
Auvergne .....	0,44	584	0,39
Corse .....	0,34	92	0,06

(1) Sur la base du recensement de 1975.

ANNEXE N° 4

**LA LECTURE PUBLIQUE EN FRANCE**

Le réseau des bibliothèques publiques relevant du ministère de la Culture et de la Communication comprend les bibliothèques municipales, les bibliothèques centrales de prêt des départements ainsi qu'un établissement public, la bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou, à Paris.

**BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES**

Ces bibliothèques ont connu une progression très importante au cours de la dernière décennie mais sont encore loin d'atteindre le développement qu'elles connaissent dans beaucoup de pays comme la Grande-Bretagne, les pays scandinaves ou les Etats-Unis.

On en dénombre un millier environ, dont 595 dans les communes de plus de 10 000 habitants (78 % des communes existantes)

Les chiffres suivants rendent compte des progrès accomplis entre 1969 et 1977 (Paris exclu)

	1969	1977
Dépenses d'investissement	17 500 000 F 0,87 F/hab	109 700 000 F 4,46 F/hab
Dépenses de fonctionnement	89.100 000 F 4,43 F/hab	410 100.000 F 16,66 F/hab
Surface de locaux	303.000 m <sup>2</sup>	560.900 m <sup>2</sup>
Nombre de bibliobus	49	103
Eectifs du personnel dont professionnels catégories A et B)	2 467 487	5 237 1 517
Acquisitions annuelles de livres	1.020.000 volumes 5,1 pour 100 hab.	2 092 000 volumes 8,6 pour 100 hab.
Acquisitions annuelles de disques	14 900	105 200
Nombre de livres prêtés	21.910.000 1,11 par habitant	47.620.000 1,98 par habitant

Parallèlement à ces progrès d'ordre quantitatif, on enregistre une amélioration sensible de la qualité du service, due essentiellement à une meilleure adaptation des locaux aux aspirations du public et au recrutement de personnel plus qualifié : accès libre des lecteurs aux rayonnages, éventail plus important de la production éditoriale, développement des équipements de quartier, accroissement très sensible des activités d'animation, introduction de l'audio-visuel, etc.

Il conviendrait cependant, pour disposer de services à la mesure d'un pays comme la France, de construire encore plus d'un million de mètres carrés de locaux et avoir une progression équivalente dans le domaine du personnel et des collections.

Outre cette mission de développement de la lecture du public le plus large, les bibliothèques municipales ont la tâche de conserver et de mettre en valeur un très

important patrimoine de livres anciens, appartenant essentiellement à l'Etat, et conservés en majeure partie dans les 54 bibliothèques municipales classées (voir liste ci-dessous) dont le personnel de haut niveau est d'Etat. Malgré un progrès sensible réalisé au cours des dernières années pour l'entretien et la restauration de ces collections, il faut souligner que leur conservation est encore à un niveau critique qui appelle d'importantes mesures.

#### BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET DES DEPARTEMENTS

Ces bibliothèques, services d'Etat desservant les petites communes au moyen de bibliobus, ont également connu une progression importante au cours des dernières années. Elles sont actuellement au nombre de 76 et desservent 78 départements dont 3 outre-mer (voir liste ci-dessous).

En ce qui concerne les locaux, le très important retard qui existait jusqu'en 1977 devrait être progressivement comblé grâce au quintuplement des autorisations de programme intervenu en 1978 et à une participation financière des régions et des départements, qui permettront le financement, au cours des trois années 1978-1980, de plus de 30.000 mètres carrés, contre 33.500 mètres carrés pour la période 1945-1977.

En fonctionnement, les chiffres suivants marquent les progrès récents :

	1968	1977
Nombre de B.C.P. ....	54	71
Nombre de bibliobus ....	89	186
Nombre de fourgonnettes ....	11	77
Fonds de livres ....	3.828.000	7.638.000
Effectif du personnel ....	345	668
Nombre de communes desservies ....	13.800	17.900
Population correspondante ....	13.000.000	18.500.000
Nombre de livres prêtés (dans les dépôts ou en prêt direct dans les bibliobus) ..	10.115.000	23.578.000

Pour doter les départements encore dépourvus et améliorer les services existants, le nombre de bibliobus et les effectifs du personnel devraient être triplés au cours des prochaines années.

#### BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

La Bibliothèque publique d'information, ouverte en 1977, accueille un nombre très important de visiteurs : environ 14.000 par jour.

Réservée à la consultation sur place, elle dispose de 1.300 places, 350.000 volumes, 2.400 périodiques, 350.000 diapositives, 11.000 disques, 1.000 films et une médiathèque de langue. Son personnel est de 250 agents.

Elle organise de nombreuses expositions, des séances de vidéo-information, des festivals de cinéma documentaire.

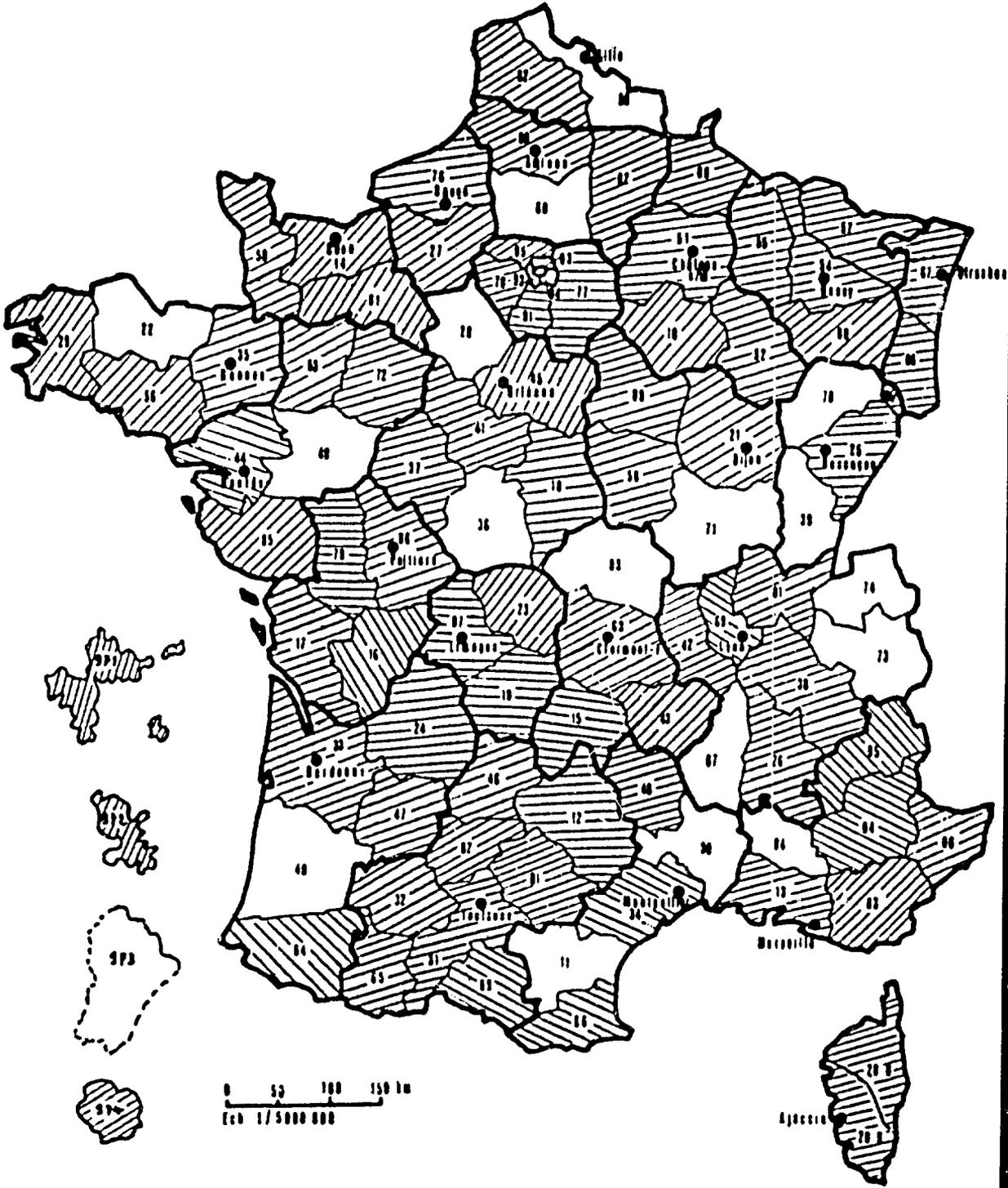
Son succès démontre les besoins du public en la matière, notamment dans le domaine de l'audio-visuel, dont l'introduction progressive dans les autres bibliothèques est un des objectifs de la Direction du livre.

LISTE PAR REGION DES 76 B.C.P. ET DES 54 B.M.C.

	B.C.P.	B.M.C.
<i>Alsace.</i>	67 Bas-Rhin 68 Haut-Rhin	68 Colmar 68 Mulhouse
<i>Aquitaine.</i>	24 Dordogne 33 Gironde 47 Lot-et-Garonne 64 Pyrénées-Atlantiques	24 Périgueux 33 Bordeaux 64 Pau
<i>Auvergne.</i>	15 Cantal 43 Haute-Loire 63 Puy-de-Dôme	03 Moulins 63 Clermont-Ferrand
<i>Bourgogne.</i>	21 Côte d'Or 58 Nièvre 89 Yonne	21 Dijon 71 Autun 71 Chalons-sur-Saône
<i>Bretagne.</i>	29 Finistère 35 Ille-et-Vilaine 56 Morbihan	29 Brest 35 Rennes
<i>Centre.</i>	18 Cher 37 Indre-et-Loire 41 Loir-et-Cher 45 Loiret	18 Bourges 37 Tours 45 Orléans
<i>Champagne-Ardenne.</i>	08 Ardennes 10 Aube 51 Marne 52 Haute-Marne	10 Troyes 51 Châlons-sur-Marne 51 Reims
<i>Corse.</i>	20 Corse	
<i>Franche-Comté.</i>	25 Doubs et Territoire de Belfort	25 Besançon 39 Dole
<i>Ile-de-France.</i>	77 Seine-et-Marne 78 Yvelines 91 Essonne 95 Val-d'Oise	78 Versailles
<i>Languedoc-Roussillon.</i>	34 Hérault 48 Lozère 66 Pyrénées-Orientales	30 Nîmes 34 Montpellier
<i>Limousin.</i>	19 Corrèze 23 Creuse 87 Haute-Vienne	87 Limoges
<i>Lorraine.</i>	54 Meurthe-et-Moselle 55 Meuse 57 Moselle 88 Vosges	54 Nancy 57 Metz
<i>Midi-Pyrénées.</i>	09 Ariège 12 Aveyron 31 Haute-Garonne 32 Gers 46 Lot 65 Hautes-Pyrénées 81 Tarn 82 Tarn-et-Garonne	31 Toulouse 81 Albi
<i>ord-Pas-de-Calais.</i>	62 Pas-de-Calais	59 Cambrai 59 Douai 59 Lille 59 Roubaix 59 Valenciennes 62 Boulogne-sur-Mer

	B.C.P.	B.M.C.
<i>Basse-Normandie.</i>	14 Calvados 50 Manche 61 Orne	14 Caen
<i>Haute-Normandie.</i>	27 Eure 76 Seine-Maritime	76 Rouen 76 Le Havre
<i>Pays de la Loire.</i>	44 Loire-Atlantique 53 Mayenne 72 Sarthe 85 Vendée	44 Nantes 49 Angers 72 Le Mans
<i>Picardie.</i>	02 Aisne 80 Somme	60 Compiègne 80 Amiens
<i>Poitou-Charante.</i>	16 Charente 17 Charente-Maritime 79 Deux-Sèvres 86 Vienne	17 La Rochelle 86 Poitiers
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur.</i>	04 Alpes-de-Haute-Provence 05 Hautes-Alpes 06 Alpes-Maritimes 13 Bouches-du-Rhône 83 Var	06 Nice 13 Marseille 13 Aix-en-Provence 84 Avignon 84 Carpentras
<i>Rhône-Alpes.</i>	01 Ain 26 Drôme 38 Isère 42 Loire 69 Rhône	26 Valence 38 Grenoble 42 Saint-Etienne 69 Lyon 73 Chambéry
<i>Guadeloupe.</i>	971 Guadeloupe	
<i>Martinique.</i>	972 Martinique	
<i>Réunion.</i>	974 Réunion	

BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET  
existant en 1979





Bibliothèques municipales classées

1979



**ANNEXE N° 5**

**MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES  
DU CENTRE GEORGES-POMPIDOU  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 1977 AU 31 AOUT 1979**

**Premier chiffre :** nombre d'expositions itinérantes présentées.

**Deuxième chiffre :** nombre d'œuvres d'art mises en dépôt.

**Troisième chiffre :** nombre d'audio-visuels (ou album diapo) loués.

**Total général :** 938 expositions itinérantes.  
306 œuvres d'art  
310 audio-visuels

**Ces chiffres ne comptabilisent pas la diffusion sur Paris.**



ANNEXE N° 6

**LISTE DES RETRANSMISSIONS REALISEES CONJOINTEMENT  
AVEC LES SOCIETES DE TELEVISION T.F. 1 ET ANTENNE 2  
EN 1978 ET 1979 CONFORMEMENT AUX ARTICLES 29 ET 30  
DE LEURS CAHIERS DES CHARGES**

**1978**

**1 Société T.F. 1.**

Article 29 (opérations réalisées sans la participation du Ministère)

*Théâtre :*

- Un bateau pour Lipaia (Arbouzov).  
Comédie des Champs-Élysées.
- La Mouette (Tchékov).  
Théâtre de l'Atelier.
- Marie Stuart (Schiller).  
Festival de Sarlat.
- Les acteurs de bonne foi (Marivaux).  
Comédie-Française.

*Opéra :*

- Carmen (Bizet) - Audience : 9,1 %.  
Opéra du Rhin.
- Mireille (Gounod) - Audience : 10,5 %  
Festival de Carpentras.

*Danse :*

- Carolyn Carlson.  
Opéra de Paris.

Article 30 (opérations réalisées avec l'aide du Ministère, à hauteur de 30 % du devis total).

*Théâtre :*

- Néfertiti (AnJrée Chédid).  
Théâtre de la Plaine.

Convention	Coût technique	Coût diffusion	Total
250 000	467.171	87.000	804.171
			30 % :
			238.251

- Le Triomphe de l'amour (Marivaux).  
Comédie-Française.

Convention	Coût technique	Coût diffusion	Total
282.600	566.878	123.000	962.478
			30 % :
			288.743

— Les Fourberies de Scapin (Molière).  
Théâtre de l'Athénée

Convention	Coût technique	Coût diffusion	Total
219.000	394.583		96.000
			708.583
			30 % :
			212.578

— Candide (Voltaire - adaptation S. Ganzl).  
Théâtre de l'Événement.

Convention	Coût technique	Coût diffusion	Total
270.000	452.208	112.000	834.208
			30 % :
			250.262

-- L'Ennemi du Peuple (Ibsen) - Audience : 12,6 %.  
Théâtre Edouard VII.

Convention	Coût technique	Coût diffusion	Total
250.000	365.521	108.000	723.521
			30 % :
			217.066

Total 30 % ..... 1.208.890 F

**2. Société Antenne 2.**

**Article 20.**

**Théâtre :**

- Le Journal d'un fou (d'après Gogol) - Audience : 2,9 %.  
Théâtre de la Renaissance.
- Les femmes savantes (Molière) - Audience : 3,4 %.  
Comédie-Française.
- Tartuffe (Molière).  
Théâtre des Quartiers d'Ivry.
- Doit-on le dire ? (Labiche) - Audience : 3 %.  
Comédie-Française.

**Opéra :**

- Didon et Enée (Purcell) - Audience : 1,9 %.  
Festival d'Aix.
- Simon Boccanegra (Verdi) - Audience : 2,5 %.  
Opéra de Paris.

**Danse :**

- Béjart.  
Opéra de Paris.

Article 30.

Opéra :

— Le Couronnement de Poppee (Monteverdi) Audience : 1,9 %  
Opéra de Paris

Coût convention	Coût technique	Coût diffusion	Total
335.000	434.800	152.000	921.800
			30 %
			276.540

-- Alcina (Hændel).  
Festival d'Aix.

Coût convention	Coût technique	Coût diffusion	Total
450.000	517.336	90.000	1.057.336
			30 % :
			317.200

-- Orjlo (Verdi) - Audience : 2,6 %  
Opéra de Paris.

Convention	Coût technique	Coût de diffusion	Total
335.000	516.212	148.000	997.212
			30 % :
			299.163

-- Werther (Massenet) - Audience : 4,0 %  
Opéra de Paris.

Convention	Coût technique	Coût de diffusion	Total
335.000	406.180	131.000	872.180
			30 % :
			261.654

-- Les contes d'Hoffmann (Offenbach) - Audience : 5,8 %  
Opéra de Paris.

Convention	Coût technique	Coût de diffusion	Total
335.000	510.350	223.000	1.068.350
			30 % :
			320.505

Total 30 % ..... 1.475.062 F

1979

1 Société T.F. 1.

Article 29.

*Théâtre :*

- Catherine (d'après Aragon).  
Théâtre des Quartiers d'Ivry.
- Les Aiguilleurs (B. Phelan).  
Théâtre de l'Œuvre.
- Façade (Varoujean).  
Théâtre du Lucernaire.
- Le fourbe de Séville (de Molina).  
Festival de Sarlat.

*Opéra :*

- Tom Jones (Philidor).  
Festival d'Albi - Opéra de Paris.
- Les Noces de Figero (Mozart).  
Festival d'Aix.

*Danse :*

- Le Sacre du Printemps (Stravinsky).  
Ballets Joseph Rusaillo.

Article 30 (estimations financières).

*Théâtre :*

- L'Avocat du diable (d'après M. West).  
Théâtre Montansier.

Convention	Coût technique	Coût de diffusion	Total
409.837	372.663	143.000	925.490
			30 % :
			277.647

- Le ménage de Caroline (Ghelderolde).  
Maison de la Culture d'Orléans - Troupe A.C.T.P.

Convention	Coût technique	Coût de diffusion	Total
310.000	482.062	102.300	894.362
			20 % :
			268.314

- Les Trois Sœurs (Tchékov).  
Comédie-Française.

Convention	Coût technique	Coût de diffusion	Total
518.000	809.213	187.000	1.574.265
			30 % :
			472.279

— **Lucrèce Borgia** (V. Hugo).  
**Festival de Pau**

Convention	Coût technique.	Coût de diffusion	Total
240.000	473.940	121.000	834.940
			30 %
			250.482

**Opéra :**

— **Louise** (Charpentier)  
**Opéra de Nancy.**

Convention	Coût technique	Coût de diffusion	Total
450.000	350.000	170.000	970.000
			30 %
			291.000

Total 30 % ..... 1 559 722 F

**2 Société Antenne 2.**

**Article 29.**

**Théâtre :**

- **La Villégiature** (Goldoni) - Comptant pour deux retransmissions - Audience 2,3 %.  
Comédie-Française.
- **La puce à l'oreille** (Feydeau).  
Comédie-Française.
- **La petite Catherine de Heilbronn** (Von Kleist).  
Maison de la Culture de Nanterre - Festival d'Automne.

**Opéra :**

- **Le marchand de Venise** (R. Hahn - M. Cheifetz)  
Opéra de Paris.
- **Soirée Offenbach.**  
Opéra de Paris.

**Danse**

- **Sylvia.**  
Ballets de l'Opéra de Paris

**Article 30 (estimations financières).**

**Opéra :**

- **Véronique** (Messager) - Audience 10,3 %  
Opéra de Paris.

Convention	Coût technique	Droits d'auteurs	Diffusion	Total
315.000	387.092	44.000	110.000	836.092
				30 %
				250.827

-- L'Enfant et les sortilèges (Ravel) - Œdipe Roi (Stravinsky)

Opéra de Paris.

Convention	Coût technique	Droits d'auteurs	Diffusion	Total
500.000	409.720	45.600	114.000	1.069.320
				30 % :
				320.796

-- Lulu (Berg)

Opéra de Paris - Audience 0,9 %

Eurovision dans sept pays.

Convention	Coût technique	Droits d'auteurs	Diffusion	Total
500.000	691.911	68.000	170.000	1.429.911
				30 % :
				428.973

-- Nabucco (Verdi)

Opéra de Paris.

Convention	Coût technique	Droits d'auteurs	Coût de diffusion	Total
500.000	379.178	72.000	180.000	1.131.178
				30 % :
				339.353

-- Porporino.

Festival d'Aix.

Total : 1.005.400                      30 % : 301.620

Total participation 30% ..... 1.641.669

ANNEXE N° 2

**LES RELATIONS TELEVISION/CINEMA EN 1978 ET 1979**

Seuls l'I.N.A., la société F.R. 3 et la S.F.P. disposent de la carte de « producteur » et sont, par suite, susceptibles de « coproduire » au sens de la réglementation cinématographique. Les résultats enregistrés sont relativement modestes. Ils marquent en 1979 une baisse très sensible par rapport à 1978.

**1. F.R. 3 a coproduit en 1978**

- 18 films (avec un apport financier de 12.585.000 F) ;
- et, au premier semestre 1979, 2 films (avec un apport financier de 1.200.000 F).

**2. L'I.N.A. a coproduit en 1978 :**

- 1 film (avec un apport financier de 202.000 F) ;
- et, au premier trimestre 1979, aucun film.

**3. La S.F.P. a coproduit en 1978 :**

- 12 films (avec un apport financier de 14.684.892 F) ;
- et, au premier semestre 1979, 1 seul film (avec un apport financier de 2.023.000 F).